

cl
N° 47



3^e trimestre 1960

PRISONS

PARAIT TOUS LES TROIS MOIS

Rédaction et Administration :
120, Rue du Cherche-Midi, PARIS (6^e)

ET PRISONNIERS

Sommaire du N° 47

- Abbé DUBEN : **Retour de vacances.**
Yves GUILLOU : **A propos des nouvelles réformes pénales.**
UNE SŒUR DE BETHANIE : **Leçons de reliure à la prison.**
Céline LHOTTE : **Vie et mort d'une Assistante Sociale : Marcelle Regnat.**
C. DIARD : **Le Courrier du Courrier.**
E. DUPEYRAT : **Saint Vincent de Paul et l'actuel service social des prisons.**
R. FOURNEZ : **L'interdiction de séjour dans les milieux Nord-Africains.**
J. VIDAL : **Pour redonner confiance...**
J. BAUZAC : **Annonciation pour un blouson noir.**
S. LE BEGUE : **Prisons d'hier et d'aujourd'hui : Le Dépôt - Les Madelonnettes.**

Informations.

Cas n° 18.

DANS LE PROCHAIN NUMERO :

- Docteur CAHOUR : **Les croquis de la doctoresse (Suite et fin).**
Georges DIVISIA : **La Libération conditionnelle et le patronage des relégués.**
Roger VIENNE : **L'admission des vagabonds au bénéfice de l'Aide Sociale, etc.**

RETOUR DE VACANCES

Nous voici devant une nouvelle année de travail.

Peut-être les vacances ont-elles renouvelé nos forces, et notre mordant du même coup, en nous apportant tout le repos que nous espérions.

Peut-être, au contraire, le calme trop tranquillement savouré, si calme il y a eu, ou simplement le changement de cadre, nous a-t-il un peu dépayés. Cette lâcheté des retours, qui ne l'a connue, alors que l'on se sent un peu angoissé et que l'on est, hélas, en fait, peu généreux pour répondre aux premiers appels qui se forment ?

..

Reprendre le collier est tonique d'une certaine manière. Mais l'avalanche de tristesses qui s'abat sur nos épaules dès le retour, nous donne souvent envie de fuir. Nous avons un demi-réflexe de refus. Heureux encore sommes-nous, si nous arrivons à ne pas faire sentir à nos frères cette rétraction et si nous sommes d'emblée assez réceptifs et accueillants...

Nos frères ont leur croix. Et nous avons la nôtre, d'autant plus précise, d'autant plus constante aussi à peser lourd et à faire mal, qu'elle se veut plus aidante et plus salvatrice.

..

Nous avons accepté notre mission. Nous l'avons même cherchée, à l'origine, sans trop savoir ce qu'elle impliquerait. Mais

nous sommes étonnés lorsqu'elle nous colle à la peau sans arrêt. Et nous avons bien la tentation de renâcler parfois, et de demander un répit. Et c'est tout à fait dans l'ordre : le Seigneur ne s'en offusque pas, s'il ne s'ensuit pas quelque lâcheté de notre part.

..

Nous n'aurions jamais pu imaginer que notre vie pouvait à ce point être modifiée par la volonté, exprimée un jour au Seigneur, de nous centrer davantage sur Lui et sur nos frères que sur nous-mêmes.

Vous en êtes vous-mêmes bouleversés, avec joie parfois, avec accablement parfois, avec inquiétude parfois, pour ce qui concerne votre existence : avec joie lorsque quelque lumière apparaît, avec accablement ou inquiétude lorsque c'est trop pesant... car ce n'est jamais fini, et vous vous demandez jusqu'où cela ira !

Mais c'est bien plus beau encore pour moi qui le constate dans tant d'existences (car ils sont plus nombreux qu'on ne le croit, ceux qui jouent leur vie sur les autres).

..

Cela peut paraître étonnant, mais c'est un fait : beaucoup ne connaissent même pas de répit pendant ce temps officiel de repos que devrait être leur congé. Les misères qu'ils ont accepté de porter ne sont pas en congé, elles. Et les choses s'organisent de telle manière qu'ils n'ont pas de vacances

non plus, au moins intérieurement, mais même extérieurement, par mille efforts et tensions qui s'imposent à eux.

Ils n'auraient pas mieux demandé que de jouir d'une vraie détente. Ils n'ont rien fait pour rechercher tracas ou fatigues. Parfois, même, il leur semble avoir un peu trop cherché à les fuir. Mais comme, en fait, ils n'ont pas voulu se boucher les yeux et les oreilles, les choses ont étrangement tourné. Si étrangement qu'ils ont dû dire adieu à tout espoir de tranquillité.

**

Une sorte de tristesse nous prend parfois et nous pensons : « Pourquoi toujours moi ? » Mais nous ne voudrions pas qu'il en soit autrement, au fond.

Le seul ennui, c'est que nous ne regardons pas tous ces événements d'assez près et avec un regard assez clairvoyant. Le Seigneur Dieu nous y apparaîtrait avec une telle évidence !

Car tout a un sens lorsque l'on sait voir.

La continuité dans Ses exigences par exemple... et, dans ces exigences, tant de variété, et tant de constance pour chacun !

Dans le prochain numéro, j'essaierai de préciser d'autres signes par lesquels se manifeste l'appel de chacun de nous, sa ligne propre qui n'est semblable à aucune autre. Cela nous permettra de mieux faire le point, au moment de l'année nouvelle. Mais aujourd'hui il me semble bon d'esquisser ce point commun de nos vocations à tous, qui est d'essayer de nous livrer pieds et poings liés à la Volonté du Seigneur, en acceptant le moins mal possible les événements qui s'imposent à nous.

**

Le Père des Cieux est trop heureux de rencontrer, en des créatures, un peu de la disponibilité de son Fils pour ne pas les prendre tout de suite au mot — lorsqu'il pense que leur offrande mérite attention,

bien sûr, par un certain sérieux et une certaine maturité.

L'une de ses premières démarches est de créer pour eux des circonstances qui les pousseront dans le chemin qu'ils ont choisi. Ils auront eu l'initiative — apparemment au moins : mais désormais ils seront menés et dirigés et relancés et aiguillonnés sans cesse ni répit.

Ce ne seront pas des circonstances faciles. La facilité n'a jamais engendré des merveilles. Ce sera tension après tension, effort après effort, exigence après exigence.

Ceux qui regarderont de l'extérieur auront parfois l'impression que ce rythme est voulu et créé par celui qui y est soumis. En fait, pour une part, il le sera sans doute, un peu, en ce sens qu'il sera aisément accepté, la plupart du temps, parce qu'il trouvera une correspondance dans l'attrait intérieur. Mais pour celui qui vivra la situation, et pour ceux qui la connaîtront vraiment très bien, il n'y aura pas de doute : l'essentiel de l'effort sera vraiment imposé du dehors au point qu'il y aurait démission et lâcheté à le refuser.

**

Je pense à cette personne à laquelle mille autres se raccrochent. Elle essaie de dire non, mais ne peut refuser si personne ne peut prendre le relais. Cela fait quelque chose d'un peu hallucinant. Elle vit dans des sortes de perpétuelles transes malgré une immense confiance en Dieu. Elle ne va pas au devant des difficultés. Elles se précipitent vers elle, elles affluent de partout.

Je pense à cette personne dont le drame est de vivre toujours à la limite de ses forces, mais vraiment et sans métaphore. Toujours interviennent des événements extérieurs qui pulvérisent les pauvres réserves qui ont pu se créer. Toujours elle se trouve pantelante et anéantie, et toujours il faut continuer à faire face. Pouvons-nous imaginer l'an-

goisse quasi permanente que cela suppose ? et le poids d'amour et de rachat que cela peut donner ?

Je pense à cette personne vers laquelle refluent tous les désespoirs possibles, à cette personne qui est sans cesse dévorée sans un moment de paix, à cette personne dont l'existence n'est qu'angoisse et catastrophes... et à mille autres, qui ont fait un pacte avec le Seigneur et dont le Seigneur a pris en mains les destinées de façon très rude et merveilleuse. Et pour celui-ci, ce sera la pauvreté permanente et pour celui-là l'afflux aisé des biens de ce monde et pour l'un une vie de silence et pour l'autre une vie d'honneurs... et tout cela intelligent, précis, voulu dans des buts très clairs.

**

Les événements inévitables d'une vie sont signes de la présence et de l'action de Dieu, signes de sa Volonté. Les événements inévitables de notre vie sont signes de la présence et de l'action de Dieu, et de Sa Volonté sur nous.

Apprenons à les regarder lucidement, et posément : nous saurons mieux où nous allons. Ne les confondons pas, bien sûr, avec ceux qui sont le résultat de nos tendances personnelles.

Et demandons au Seigneur cette souplesse et cette promptitude dans l'adhésion qui rendra très fécondes nos souffrances.

Abbé P. DUBEN.

A propos des nouvelles réformes pénales...

Etant alors juge d'instruction — il y a bien longtemps de cela — j'interrogeais un cambrioleur « professionnel », titulaire de nombreuses condamnations.

Comme je lui demandais pourquoi, appartenant à une famille honnête, il avait été amené à choisir ce mode d'existence, il me fit cette réponse stupéfiante : « C'est en prison que j'ai appris la technique du métier. J'avais été arrêté pour une peccadille de jeunesse, et comme on était tous ensemble et qu'on n'avait rien à faire, un ancien m'a appris tous les trucs, et même la façon de fabriquer les fausses clés et autres instruments. Il me faisait des modèles avec de la « mie de pain » (*sic*). Comme mon père était mécanicien, je me suis mis, après ma libération, à fabriquer les outils dont j'avais eu les modèles, et plus par esprit sportif que par appât du gain, j'ai commencé à cambrioler, et j'y ai pris goût ».

Cet homme ajoutait d'ailleurs (comme pour se justifier) : « Je reconnais que je suis voleur, par contre je n'ai jamais fait de mal à personne, et j'ai toujours pris la fuite chaque fois que j'ai été surpris ».

Certes, de ce fait isolé, il ne faudrait pas conclure hâtivement que la prison était une école de récidive !

Il ne s'agit nullement de supprimer les peines d'emprisonnement (sanctions hélas nécessaires tant que les hommes ne seront pas devenus des saints) mais seulement de supprimer, dans toute la mesure du possible, les inconvénients que les peines d'emprisonnement sont susceptibles d'entraîner, et je crois que sur ce point tout le monde est d'accord.

Le détenu — ne l'oublions pas — est ou a été toujours de façon quelconque un homme « déclassé ».

Soit au point de vue physique : Pensons à la part prépondérante de l'alcoolisme sur la criminalité : un organisme imprégné d'alcool est dans l'impossibilité absolue d'effectuer un travail susceptible de fournir des ressources normales, et dans l'impossibilité absolue de résister aux tendances mauvaises.

Soit au point de vue moral : par exemple ces bandes de jeunes gens, dépourvus de toute éducation morale, et pour lesquels « piquer une voiture » constitue un glorieux exploit.

Soit au point de vue intellectuel : cas de ces Nord-Africains illettrés, incapables de se débrouiller dans la vie.

Soit au point de vue familial : le délinquant appartient presque toujours à un milieu familial déficient.

Soit au point de vue professionnel : bien des délinquants ont été amenés à se procurer des ressources illicites, faute d'avoir en mains un bon métier.

Soit au point de vue religieux : un homme qui pratique sincèrement les devoirs imposés par sa religion ne doit pas logiquement échouer dans une prison.

La peine de prison doit avoir pour conséquence la « revalorisation » de l'homme tout entier, afin que libéré il puisse être réintégré dans la société.

Le temps passé en détention a-t-il « dévalorisé » ou « revalorisé » l'homme ? C'est là tout le problème.

Nous nous bornerons donc à poser quelques questions : Au point de vue physique, le régime imposé a-t-il été favorable ou non à la santé ?

Au point de vue moral, le contact des détenus les plus pervers a-t-il été nocif aux autres ?

Au point de vue intellectuel, l'intelligence s'est-elle affinée ou alourdie ?

Au point de vue familial, la séparation prolongée de la femme et des enfants a-t-elle entraîné la rupture du foyer ?

Au point de vue professionnel, l'aptitude au travail a-t-elle souffert du fait d'un travail différent ou parfois même inexistant ?

Au point de vue religieux, la foi a-t-elle résisté aux blasphèmes, aux propos orduriers, aux pratiques perverses de certains détenus ?

Un système pénitentiaire idéal doit donc tendre non à dévaloriser le détenu, mais à le revaloriser dans tous les domaines.

Faible et désarmé, il est entré à la prison ; fort et bien armé il doit en sortir.

L'homme, libéré de ses déficiences, doit se trouver en mesure de reprendre sa place normale parmi les autres hommes, d'oublier son triste passé et de s'engager avec confiance et courage dans une vie meilleure.

Nous allons examiner si les nouvelles réformes pénales répondent à ces vœux.

1809-1958. Un siècle et demi s'est écoulé entre le « vieux code d'instruction criminelle » (et son complément, le code pénal) et le nouveau code de procédure pénale.

Simple changement d'étiquette ou transformation profonde ? Telle est la question à étudier ?

Le code d'instruction criminelle et le code pénal ont été promulgués alors que la France sortait d'une époque troublée. Le souci du législateur était de rétablir l'autorité, de défendre la société par l'exemplarité et l'automatisme de la peine (il a fallu attendre 1832 pour voir apparaître les circonstances atténuantes !).

Le coupable est mis au banc de la société, parfois même frappé de mort civile, le détenu est devenu un matricule, le bagnard est marqué au fer rouge comme le bétail. La justice apparaît comme une machine à broyer. La personne du condamné n'est plus prise en considération. Aucun souci de la dignité humaine, aucun souci du relèvement du coupable !

Qui oserait, à cette époque, rappeler le mot de Saint Augustin : « Tout homme parce qu'il est homme a le droit d'être aimé ».

Ce juridisme, pur et sec est certes bien loin de cet esprit de charité, qui même au-delà de la mort s'efforçait jusque-là de tempérer l'esprit de la justice, et qui nous a valu cette admirable inscription du cloître Saint-Jean à Rome, sur la fosse commune des criminels décapités : « Quand tu viendras juger, Seigneur, ne les condamne pas ».

Certes, au cours des XIX^e et XX^e siècles, une telle rigueur s'était bien atténuée, soit dans les lois, soit dans la pratique.

Les circonstances atténuantes, la libération conditionnelle, les sursis... étaient venus adoucir les rigueurs des codes napoléoniens.

La correctionnalisation de plus en plus répandue évitait à certains faits des peines hors de proportion avec leur gravité.

D'autre part, les aumôniers, les visiteurs de prisons, les hommes d'œuvres n'étaient pas restés inactifs.

Aujourd'hui, la plupart des détenus peuvent être hébergés à leur sortie de prison, et il serait beaucoup plus rare d'entendre ce que j'entendis jadis : « J'ai été emprisonné en été, je suis libéré en hiver, sans ressources, sans argent, sans travail. Je n'ai plus qu'à me f... à l'eau ».

La fondation de centres d'accueil, d'œuvres d'hébergement (tels les foyers Saint-Benoit-Labre) et l'institution si heureuse des assistantes sociales dans les prisons avaient déjà régulièrement préparé une évolution dont le code de procédure pénale constitue l'aboutissement.

L'examen complet des dispositions de notre nouveau code entraînerait à des développements dépassant largement le cadre d'un article. Il serait à souhaiter qu'une telle étude fasse l'objet de travaux plus considérables... Ce serait un sujet magnifique, et encore inexploité, pour une thèse de doctorat en droit.

Il faut donc se borner à quelques points essentiels de la réforme.

1. — LE JUGE A L'APPLICATION DES PEINES

Ce magistrat constitue le rouage essentiel de la réforme. La lecture des articles 721, 722 et 723 du code de procédure pénale permet de se rendre compte de la complexité et de l'im-

portance de ses attributions. Il lui appartient en effet de veiller à ce que les mesures prises pour le relèvement du condamné soient suivies d'effets. Les prescriptions que le tribunal peut imposer au sursitaire avec mise à l'épreuve resteraient platoniques si le juge à l'exécution des peines et ses collaborateurs n'étaient pas là pour les contrôler.

Le décret du 23 décembre 1958 complète les articles précités du code de procédure pénale et détermine dans tous les détails la mission du nouveau magistrat.

Celui-ci suit le condamné dont le reclassement social lui a été confié. Il veille à ce qu'il se stabilise dans son milieu, dans sa famille, dans sa profession. Il remplit vis-à-vis de lui un véritable rôle de tuteur, j'oserais même dire d'ange gardien.

On peut rapprocher les fonctions de juge à l'exécution des peines de celles du juge aux enfants. Ce dernier, à l'origine, avait à assurer un seul service accessoire, mais ce service s'est révélé tellement important qu'il a fallu spécialiser le juge, le décharger de toute autre tâche, et lui assurer la collaboration de services sociaux et d'œuvres de protection de l'enfance.

Il en sera de même pour le juge à l'application des peines et le décret du 23 décembre 1958, dans ses articles 545 et suivants, régleme le comité de probation dont les membres seraient les coopérateurs indispensables de ce magistrat.

2. — SURSIS AVEC MISE A L'ÉPREUVE

Les articles 738 et suivants du code de procédure pénale ont institué le sursis avec mise à l'épreuve.

Le sursis simple de la loi Béranger, qui d'ailleurs existe toujours, présentait un aspect plutôt négatif. C'était une épée de Damoclès suspendue pendant cinq ans sur la tête du délinquant primaire. Il savait qu'il serait obligé de subir sa peine s'il récidivait, mais rien n'était mis en œuvre pour assurer son relèvement. C'était déjà beaucoup, mais c'était insuffisant.

Le sursis avec mise à l'épreuve, outre qu'il possède une portée plus large puisqu'il peut s'appliquer à un individu déjà condamné à une peine inférieure ou égale à six mois, va beaucoup plus loin puisqu'il permet d'imposer au

condamné les mesures jugées les plus aptes à opérer son reclassement social.

C'est là dans notre législation une mesure qu'on peut qualifier de révolutionnaire.

Jusqu'ici les juridictions pénales frappaient d'une même peine les mêmes délits-infractions sans en rechercher les causes. Aussi les résultats obtenus étaient-ils souvent décevants. Le buveur, à sa sortie de prison, n'avaient rien de plus pressé que d'aller fêter sa libération au Bistrot voisin, et se faisait arrêter à nouveau pour ivresse. Le mendiant, sorti de prison sans un sou, recommençait aussitôt à tirer les sonnettes... parfois même ostensiblement pour passer l'hiver au chaud. Le « petit débile », incapable de gagner sa vie par un travail régulier, commettait de menus larcins qui, en se répétant, risquaient fort d'en faire un jour un relégué.

Bref, faute de rechercher la cause réelle des infractions (alcoolisme, misère, etc.) on infligeait aux délinquants des peines qui s'avéraient totalement inefficaces.

On semblait avoir oublié le sage principe de Beccaria : « Le délit n'est punissable qu'à la condition d'être évitable ».

La nouvelle législation a donc eu le mérite de s'attaquer non pas à un délit qui n'est souvent qu'une conséquence, mais de trancher la cause même du mal, et par là même de l'empêcher de se reproduire.

Ainsi le nouveau code permet aux juridictions répressives d'arracher le délinquant aux occasions qui ont causé sa chute.

Les juges lui interdiront, par exemple, de fréquenter les cafés, les dancings, les casinos, ou de recevoir chez lui ses anciennes victimes, s'il s'agit d'affaires de mœurs.

La loi va même beaucoup plus loin encore.

Elle permet d'imposer à celui qui a commis un délit sous l'influence de l'alcool, une cure de désintoxication, contrôlée par le juge à l'application des peines. Par exemple, le chauffeur qui, conduisant en état d'ivresse, a occasionné un accident, ou le père de famille alcoolique qui brutalise les siens.

Si le condamné ne suit pas strictement les prescriptions qui lui ont été imposées — d'ailleurs pour son bien, — c'est la révocation pure et simple du sursis. Pour beaucoup la crainte est le commencement de la sagesse.

Devant les tribunaux où le nouveau régime

a commencé à fonctionner, bien souvent à l'audience le prévenu ou son défenseur présente aux juges une adhésion du buveur à une œuvre de tempérance, et un certificat médical établissant qu'il a déjà commencé à suivre un traitement.

A Rennes, où des cures de désintoxication ont été assez souvent ordonnées et où il existe des groupements anti-alcooliques, notamment une section très vivante de la Croix d'Or, des résultats extrêmement intéressants et encourageants ont été obtenus : j'ai connu personnellement un ménage qui était un véritable enfer. Le mari, passé en correctionnelle et condamné avec sursis et mise à l'épreuve, a suivi une cure de désintoxication. Ce foyer est devenu un paradis. Le mari et la femme sont reconnaissants au tribunal de leur avoir fait retrouver le bonheur.

Si une cure fermée dans un hôpital est parfois nécessaire, une cure libre, mais contrôlée, est généralement préférable, car elle ne coupe pas le buveur de son milieu familial et de son milieu professionnel.

D'autre part, une cure libre obtient plus facilement l'adhésion du buveur et on a tout intérêt à le mettre lui-même dans le jeu, plutôt que de le contraindre.

3. — SOUPLESSE DES MESURES ENVISAGEES

La législation des mineurs a servi de modèle à la législation actuelle. Le fait d'avoir atteint ou non l'âge de 18 ans soumettait les délinquants à des régimes totalement différents, que les nouveaux textes ont tendance à harmoniser.

L'une des caractéristiques de la législation des mineurs était son extrême souplesse, les mesures prises à l'égard d'un mineur pouvaient sans cesse être modifiées, si les circonstances venaient à changer, l'intérêt bien compris de l'enfant étant seul pris en considération. « Quand un enfant a volé une bicyclette, a dit avec raison le juge américain Linsey, le sort de la bicyclette importe moins que celui de l'enfant ».

Ne pourrait-on pas en dire autant d'un adulte ? (qui souvent, hélas ! a le niveau mental d'un enfant). Ainsi, si le régime de la mise à l'épreuve entraîne pour le condamné libre l'observation de mesures de surveillance et d'assistance variées, tendant à son reclassement social,

le condamné détenu peut lui aussi bénéficier, sous certaines conditions, de mesures susceptibles de hâter progressivement son retour dans la société.

Aussi il pourra lui être permis de travailler en dehors de la prison, ou d'en sortir pour un temps déterminé.

Ce régime s'apparente à celui de la semi-liberté des mineurs placés en internats.

4. — AMENAGEMENT DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

« Dans les prisons cellulaires, me disait un surveillant, j'ai vu souvent des détenus s'amender, dans les prisons en commun, hélas non. »

La promiscuité entraîne — on ne saurait le nier — les plus graves désordres dans les prisons et crée parfois entre détenus des camaraderies de mauvais aloi, qui se perpétuent après la libération (chantage, formation de bandes, immoralité, etc.).

L'isolement — tout au moins de nuit — apparaît comme la mesure indispensable au relèvement des détenus.

L'article 719 du nouveau code en fait d'ailleurs une obligation de principe.

Malheureusement, cette mesure ne peut être mise partout en application en raison de la distribution intérieure des locaux ou de leur encombrement.

L'aménagement des prisons pose des problèmes d'ordre financier, les travaux à effectuer étant importants et coûteux.

Il ne faudrait cependant pas hésiter à sacrifier l'argent nécessaire à ces aménagements.

L'article 88 du décret du 23 décembre 1958 prévoit que dans les établissements (hélas nombreux) où l'emprisonnement en commun existe encore, toutes les précautions doivent être prises pour éviter que leur promiscuité entraîne des conséquences « fâcheuses ». Il est à craindre, hélas, que ces précautions s'avèrent bien souvent illusoire car il est impossible d'assurer une surveillance constante de jour et de nuit, et qu'une complicité tacite des codétenus mettra un obstacle quasi insurmontable à un contrôle sérieux.

Aussi, bien que le décret du 23 décembre 1958 réglemente minutieusement le régime intérieur

des prisons, on ne saurait trop répéter que la mesure essentielle, pour laquelle aucun sacrifice ne doit être refusé, est la séparation complète des détenus pendant la nuit.

5. — REVALORISATION DU DETENU

Le début de cette étude insistait sur la nécessité de revaloriser le détenu au point de vue physique, moral, intellectuel, familial, professionnel et religieux.

C'est avec une vive satisfaction qu'on lit dans le décret du 23 décembre 1958 les excellentes mesures prises pour revaloriser le détenu, dans ces différents domaines.

Les articles 339 et suivants organisent l'hygiène et le service sanitaire. Des séances d'éducation physique et de sport sont même prévues « *Mens sana in corpore sano* ».

Les articles 440 et suivants traitent de l'éducation morale, et les articles 450 et suivants de l'enseignement scolaire dans les prisons. Les articles 457 et suivants organisent l'enseignement professionnel, et les articles 98 et suivants le travail dans les prisons. A ce sujet, la suppression des maisons d'arrêt de faible importance rendra beaucoup plus facile la possibilité de trouver du travail pour les détenus, et c'est là un résultat très heureux, le manque d'occupations ayant été longtemps la véritable plaie des petites prisons, et les détenus étant d'ailleurs les premiers à déplorer cet état de chose, générateur d'un incurable ennui, et d'une inadaptation progressive à un travail normal.

Les sorties autorisées par la nouvelle législation, et le régime de semi-liberté prévu par les articles 136 et suivants du décret, permettent au détenu de reprendre éventuellement contact avec son milieu familial.

Par ailleurs, au moment de sa libération, le

détenu n'est pas abandonné et reçoit, le cas échéant, du service social les secours dont il peut avoir besoin (article 481 et suivants du décret).

Enfin, les articles 432 et suivants mettent à la disposition du détenu, de la façon la plus large possible, l'assistance religieuse.

Le nouveau code de procédure pénale a donc apporté des réformes profondes et particulièrement heureuses.

Désormais, la « revalorisation » complète du condamné devient possible, et cela sous tous ses aspects humains.

Il reste maintenant à faire passer ces textes dans la pratique.

Les institutions, si parfaites soient-elles, ne peuvent produire leurs effets que si elles ont une âme.

L'âme des institutions, quel beau sujet de méditation !

Aussi il est nécessaire que tous : personnel de l'Administration pénitentiaire et des services sociaux, magistrats, visiteurs de prisons, hommes d'œuvres, aumôniers, etc., utilisent au maximum les moyens nouveaux qui sont mis à leur disposition pour le relèvement du condamné, et s'y mettent de tout cœur.

Mais cela ne suffit pas encore, ce n'est même pas l'essentiel : il faut que le condamné lui-même participe avec confiance et loyauté à l'œuvre entreprise, qu'il y apporte lui-même sa totale adhésion, et alors la réussite sera assurée.

Le Père Lacordaire, qui avait porté la robe noire du Palais avant de monter dans la chaire de Notre-Dame, nous a légué cette belle pensée : « Dieu a voulu que l'homme ne puisse faire du bien à l'homme qu'en l'aimant ».

Yves GUILLON

*Conseiller à la Cour d'Appel
de Rennes.*

LEÇONS DE RELIURE A LA PRISON

Depuis plusieurs années, je suis professeur à la détention. Ce qui me donne l'occasion d'apporter aux prisonnières la possibilité d'un travail intéressant, et plus encore celle d'un contact fraternel.

Il faut les approcher de près pour savoir combien elles en ont besoin. C'est que l'internement en a fait des détenues, c'est-à-dire des personnes déclassées aux yeux de la société, dont la seule présence à la prison le révèle ; à qui un visiteur tend rarement la main... aussi des êtres privés de libre communication avec le dehors.

Le pauvre cœur humain sent alors le besoin d'affection, et celui de pouvoir espérer encore. C'est ce que traduisait cette lettre qu'une prisonnière m'écrivait un jour :

« Merci, disent les orientaux, de « la caresse qui réchauffe notre cœur, ce qui nous fait croire encore malgré tout qu'il y a quelque chose de merveilleux dans l'être humain, et nous fait nous convaincre de la vertu d'espérance ». Merci de cette chaleur humaine que vous nous prodiguez, de cette fenêtre sur le ciel bleu que vous nous donnez. »

Ceci implique la fidélité à venir régulièrement. Leur besoin reste à la merci de notre bonne volonté. Cela les encourage dans leur peine de sentir quelqu'un sur qui elles peuvent compter. Elles éprouvent déjà tant de tristesse devant l'indifférence et l'abandon de ceux qui se disaient leurs meilleurs amis !

Elles ont besoin d'être aimées pour elles-mêmes. Beaucoup n'ont pas connu cet amour désintéressé. Pour les attein-

dre, les difficultés ne manquent pas : se libérer de toute occupation ; puis surprise d'une absence motivée par un appel au Palais de Justice ; dérangements qui viennent désorganiser le travail, interdictions du règlement.

A ceci, se joignent les difficultés du contact avec les personnes.

Certaines prisonnières sont parfois très réservées au début. Ce sont tout d'abord celles qui ont vécu dans des milieux antireligieux. Leur attitude les révèle, et il faut pouvoir arriver à leur dire que l'accueil bienveillant ne sera pas influencé par des idées contraires aux miennes. Je viens pour faire un cours, donc pour réaliser un travail. Quelques-unes d'entre elles ne viendraient pas trouver une religieuse s'il s'agissait d'un tête-à-tête ; mais que ce soit une religieuse qui leur fasse un cours de reliure ne les empêche pas d'y venir, et j'ai ainsi l'occasion d'un contact avec elles qui n'aurait pas lieu autrement.

D'autres prisonnières sont fermées, sombres parfois ; il faut essayer de les épanouir. Elles n'ont pas à craindre de question indiscrète de ma part. Je n'en pose jamais aucune sur leur délit. Elles doivent rester libres de n'en rien dire. Cette latitude les rend franches si elles veulent en parler, et leur laisse également le choix de le faire au moment qui leur convient. Il faut leur donner confiance qu'elles seront comprises.

Peu à peu, elles arrivent tout au moins à dire leurs impressions librement devant moi (à un moment de détente), ce qui me

permet d'émettre une opinion s'il y a lieu, de la suggérer tout au moins. Mais quand elles sont groupées, c'est beaucoup plus difficile ; ce que je pourrais dire à l'une ne conviendra pas à l'autre, et il est nécessaire de les séparer pour leur exprimer mon sentiment.

D'autres sont simples et ouvertes. Souvent elles ont connu des religieuses dont elles ont gardé bon souvenir, et leur accueil s'en ressent. Ce qui me permet plus facilement de m'intéresser à elles, à leur famille, à leurs enfants, m'informer de l'époque où elles passeront en jugement, si elles redoutent une longue peine. A partir de ce moment-là le contact devient plus confiant, et elles me tiendront au courant chaque semaine des nouvelles reçues et des incidents survenus, en quelques phrases.

Tout ceci constitue l'ambiance morale du cours ; et il me montre l'aide morale que je devrais apporter à chacune en faisant ma leçon, d'après ses besoins.

Je tâche aussi de la leur rendre agréable. Par exemple, je leur montre une jolie reliure dont je leur explique les particularités intéressantes, je leur parle de celles que j'ai vues dans une exposition — mes discussions sur les livres avec un client bibliolâtre. Ce moment de détente doit autant que possible être agréable à toutes et, de ce fait, se modifiera suivant les goûts et les désirs exprimés.

Quant à l'aide personnelle dans des cas particuliers, j'en citerai trois :

J'avais une élève qui attendait une liberté provisoire. Elle portait vaillamment sa peine, mais le temps se prolongeant, elle avait renouvelé sa demande qui avait été deux fois rejetée. Elle commençait à s'exaspérer. Douée d'une riche nature, de qualités de cœur, d'intelligence, je me demandais avec inquiétude si, malgré ses ressources, elle n'allait pas sombrer moralement sous le coup d'une épreuve qui la dépassait.

Très adroite, pour des motifs personnels aussi, la reliure l'intéressait vraiment. C'est alors que « pour faire une évasion », elle a songé à s'y plonger aux heures critiques. Mais pour réaliser ce but, il fallait lui procurer un travail agréable. Elle obtint la permission de se relier un livre. Nous avons choisi à cet effet une reliure simple, « un bradel de cuir » auquel nous avons résolu de donner tout le cachet possible.

Pour cela, nous avons envisagé le sujet du livre, discuté les couleurs propres à y mettre, en tenant compte tant de ce qui convenait au livre que de ses goûts personnels, des fournitures que je pourrais lui procurer aussi. Ce projet l'intéressait, mais il ne suffisait pas. Tout de suite, il fallait que le travail lui occupât l'esprit ; donc s'ingénier pour cela. J'ai pensé rompre la monotonie des premiers travaux, en y faisant quelques variétés qui augmenteraient ensuite le cachet du livre en la distrayant déjà.

Mon élève m'a avoué ensuite que ce travail lui avait été « une issue » pour échapper à l'exaspération.

Je citerai un autre cas plus douloureux encore : une femme venait d'être arrêtée. Elle était seule au monde, n'ayant qu'une proche parente qui l'avait complètement délaissée. Elle avait toujours manqué d'affection. Cette personne s'était laissée gravement entraîner à quarante ans. Elle ne réalisait pas bien encore, d'ailleurs.

Et maintenant, elle se trouvait là, internée, ayant à porter toutes les affres d'un procès qui l'accablait et ne pouvait se terminer que par une grave condamnation, tout au moins la réclusion perpétuelle.

D'un caractère peu agréable, elle ne se faisait pas aimer de ses compagnes, ce qui l'isolait encore.

Elle se présente au cours, presque tout de suite après mon arrivée. Elle s'y inté-

resse vivement, dès la première leçon. Puisqu'il en est ainsi, je vais tâcher de lui en faciliter la venue, et pour cela signaler l'intérêt qu'elle y prend. Je vais trouver la surveillante à cet effet. Ma demande la surprend : « Mais ma sœur, vous n'y pensez pas, c'est un cas très grave, la relieure est une faveur à laquelle elle n'a pas droit ».

Je sens, en effet, « la gravité du cas », mais d'une autre façon : toute la détresse de cette malheureuse qui avait plus besoin qu'une autre d'un contact fraternel, et pour qui ce travail devait être une détente, la seule peut-être ; et je conclus en moi-même : « Si son cas est plus grave que celui d'une autre, plus qu'une autre aussi, elle a besoin d'être aidée ».

En conséquence, j'essaie d'insister doucement, me bornant aux limites possibles, car je dois respecter le règlement aussi. Mais je prie entre-temps : si je ne puis faire violence aux gardiens, je puis faire violence au ciel.

Elle revient la fois suivante. Elle en avait obtenu la permission. Nous prenons un peu contact, ce qui me persuade davantage encore de son besoin moral. Je lui promets de l'aider le plus possible et je l'embrasse. Elle pousse un soupir : « Mon Dieu, que c'est bon d'être embrassée par quelqu'un de sincère ». (C'est qu'elle a expérimenté l'amour trompeur d'une passion qui l'a déçue.)

Elle a continué à venir au cours. Elle prenait de plus en plus goût à la relieure, et réussissait fort bien son travail. L'année suivante, elle faisait un album pour la bibliothèque (travail qui ne se réalise qu'en troisième année).

J'ai encore eu pour élève une malheureuse détenue, accablée de sa propre misère. Sans cesse de retour à la prison (un vrai cas de relégation si elle existait pour les femmes), elle s'y rendait insupportable par sa conduite et se faisait détester

de tout son entourage, ce qui l'excitait encore.

Elle demande à venir au cours de relieure. Mais je m'aperçois vite qu'en fait de travail, il n'y a rien à en attendre. Si au moins elle laissait ses compagnes tranquilles... Mais elle leur parle avec vivacité, les blesse aussi parfois. Sa seule présence leur pèse, et je dois bien convenir qu'elle alourdit l'atmosphère.

Comment la détendre ? Essayer d'atténuer ses torts pendant qu'elle s'absente ; mais je ne trouve parmi mes élèves aucune adhésion. L'une d'elles va même jusqu'à me dire avec un certain étonnement : « Comment, ma sœur, pouvez-vous vous intéresser à cette femme ? ».

Aussi j'en arrive peu à peu à me demander si, pour pouvoir donner une vraie détente à ses compagnes, il ne vaudrait pas mieux qu'elle s'abstienne de venir au cours. J'hésite cependant. Je consulte l'abbé D... qui me répond : « Vous n'allez pas vers un groupe de prisonnières parfaites ; ne l'excluez pas ». Je la maintiens donc, non sans peine d'abord, mais peu à peu, je ne songe plus à la renvoyer, je fais effort pour m'adapter à elle, lui témoigner aussi de l'intérêt.

A quelque temps de là, elle subit une crise morale qui touchait au désespoir. Elle songeait à se suicider. Je la quittais inquiète et ne savais comment l'aider à se calmer. Elle se mit un peu au travail, et je tâchais de lui en procurer un qui lui plaise. Elle était trop troublée pour avoir la maîtrise de soi que demande un travail de relieure. Fréquemment donc, elle m'appelait à l'aide, s'exaspérant de la moindre difficulté. Il fallait doucement l'apaiser chaque fois, l'encourager un peu aussi. Ce qui multipliait les occasions de s'intéresser à elle, de l'aider aussi à se calmer ; et elle se détendait un moment.

Un jour, elle me déclare sans ambage : « Mon auteur préféré est Gide ». Je

sursaute un peu, mais je sais le tourment de cette âme, et c'est peut-être ce tourment qui la rapproche de Gide...

Ce sentiment, qui était juste, m'a permis de correspondre avec elle par la suite et de l'aider à s'ouvrir...

En allant donner des leçons, j'avais l'illusion de penser surtout être un apport

aux prisonnières, mais je n'avais pas envisagé à quel point je serais, moi, la bénéficiaire. Et il m'est très doux de leur rendre le témoignage fraternel de reconnaissance pour l'enrichissement qu'elles m'ont donné, et cela d'une manière si discrète et voilée qu'elle doit réjouir le Seigneur.

Une Sœur de Béthanie.

VIE ET MORT D'UNE ASSISTANTE SOCIALE DES PRISONS (1)

Marcelle REGNAT

1901-1957

Cécile Teulou, dont nous avons évoqué la mémoire dans le précédent numéro de *Prisons et Prisonniers*, aujourd'hui Marcelle Regnat, et, la prochaine fois, Stéphanie Pecqueur, trois inconnues, sauf d'un milieu très spécialisé, et qui méritent certainement une place de choix dans notre souvenir. Toutes trois, assistantes sociales, se consacrèrent aux détenus et moururent, relativement jeunes encore, à l'ombre, et pour l'une d'elles, à l'intérieur même d'une prison.

C'est en 1945 que, pour la première fois, quelques assistantes expérimentées pénétrèrent dans le monde carcéraire ; Marcelle Regnat et Cécile Teulou furent presque parmi ces pionnières. L'amour des pauvres poussait ces chrétiennes vers ceux qu'elles imaginaient alors, dans leur méconnaissance du problème, être véritablement le tréfond de l'humanité souffrante.

Magnifiquement douée, Marcelle Regnat semblait d'abord destinée à une carrière artistique... Entrée ensuite chez les Filles de Saint-Vincent-de-Paul, elle en fut marquée pour toute sa vie bien que sa santé, fragile depuis toujours, ne lui permit pas d'aller au-delà du Noviciat. Dès lors, elle chercha sa voie, fit la classe dans les milieux pauvres, le catéchisme surtout, et ceci explique avec quelle aisance elle se mettra plus tard sur le plan de ceux qu'elle nommera « ses garçons » pour des contacts qu'il faut bien appeler, faute d'une terminologie plus

compatible avec le service social proprement dit, des échanges d'âme à âme.

Entrée à l'Administration pénitentiaire le 1^{er} septembre 1947, elle reçut différentes affectations et, parce qu'on la sentait exceptionnellement sûre et solide sous sa frêle apparence, rien qu'à des postes hérissés de difficultés : Maison centrale de Riom, à l'époque des Cours de Justice ; Maisons d'arrêt de Clermont-Ferrand ; Gannat, où elle participe aux premières expériences de semi-liberté des relégués ; Cusset et enfin le Centre Giscard, devenu le Centre Pélissier de Clermont-Ferrand.

Rendons hommage, chemin faisant, au docteur Giscard avec lequel Marcelle Régnat collabora quelques années : savant, grand chercheur et nature d'élite, le Dr Pierre Giscard était médecin des prisons. Lui aussi aimait « ses garçons » et, avec la permission des autorités, il consacrait ses dimanches à faire sortir l'un ou l'autre des relégués, à l'emmener chez lui, à le traiter comme son enfant. Un accident banal — une fuite de gaz dans une salle de bain — devait mettre fin prématurément à une vie qui, elle aussi, est un exemple, et méritait mieux que l'oubli.

L'avant-dernière fois que j'ai vu Marcelle Régnat, elle habitait encore Chamalières : vieux meubles aux tons chauds, belles reliu-

(1) Dans le prochain numéro : Stéphanie Pecqueur.

res, boiseries anciennes, elle s'était constituée un cadre dont, si renoncée qu'elle fut, on avait l'impression qu'il lui était encore nécessaire. Mais cela même elle devait l'abandonner peu après car il lui fallait donner davantage.

C'est l'époque où s'ouvrait, dans l'ancienne caserne Pélissier, un centre pour relégués dont l'Administration pénitentiaire lui confiait le rôle social. Il lui sembla que le don d'elle-même ne serait complet que si elle venait vivre parmi « ses garçons ». A cette époque elle était déjà très malade, elle le savait, nous nous en doutions à peine.

Je l'ai revue neuf semaines avant sa mort, elle ne se levait plus ; elle souffrait atrocement, m'avait-on dit, et la visite devait être courte. Je l'ai trouvée semblable à elle-même, souriante, s'intéressant à tout, et à tous, sans une seconde de faiblesse ni d'attendrissement. Et même, comme s'il s'agissait d'une plaisanterie anodine, elle écarta un instant sa couverture, me désigna en souriant une énorme saillie au niveau du foie en disant : « Je l'appelle ma petite tortue ».

Une de ses collègues confirme cet héroïsme sans défaillance : « Personnellement, m'écrit-elle, je garde un souvenir ému des heures de notre dernière réunion qui se situe fin août 1957. Elle était étincelante et a réussi à me cacher la gravité de sa maladie. Je n'ai appris la vérité qu'en faisant une visite au surveillant-chef du Centre, en sortant de sa chambre ».

Il faut ici situer le rôle de M. l'abbé Bellon, aumônier du Centre Giscard, qui, pour être plus à la portée de la malade, vint lui-même y habiter les derniers mois. Présent, à quelque heure que ce fut, lors des crises les plus douloureuses (la malade refusait la morphine), priant à ses côtés et avec elle, lui apportant chaque matin la Sainte Communion, M. l'abbé Bellon est détenteur des notes intimes de Marcelle Régnat. C'est avec son autorisation qu'on trouvera ci-dessous, outre quelques lettres, la reproduction d'un « testament » qui remonte à 1933 et que la malade eut pu, à l'heure de sa mort, signer sans y changer un mot.

Les garçons de Pélissier sont des durs, ils ne l'ont pas toujours comprise, ils ont été

parfois méchants avec elle, injustes, mais le témoignage de sa mort les a bouleversés. Maints d'entre eux pleuraient. Celui-là auquel elle demandait, aux toutes dernières heures, de changer de vie, se borna à répondre : « J'essaierai, mais je crois que je ne peux pas ! ». Lui aussi, cependant, pleurait en quittant la chambre de la mourante.

Elle ne les a pas convertis, mais à tous elle a apporté un peu de lumière et ne lui ont-ils pas rendu le plus beau témoignage tous ceux — ils furent nombreux — qui reconnurent : « C'est vrai, il y a une autre voie à suivre ». Constatation sans lendemain ? Qui peut le dire ?

Ils étaient nombreux ceux qui lui écrivaient, et ces pages nous seraient précieuses, mais presque toutes ont été mises dans son cercueil.

Voici, par contre, son testament spirituel auquel nous faisons allusion plus haut et trois lettres, ces dernières écrites peu de temps avant sa mort.

Purification de la Vierge
1933

TESTAMENT SPIRITUEL

Je meurs heureuse. Jamais je ne pourrais dire ce qui a passé dans mon âme de joie profonde, de suavités, de dilections, de délicatesses incompréhensibles. Dieu est Dieu. Il a fait en moi du divin, et dans une offrande de tout moi-même je le remercie, je l'exalte, je l'adore.

Dieu m'a donné la vie.

Dieu m'a donné la Création.

Dieu m'a donné son Fils !

O Père infiniment Saint et adorable, ce don me transporte et me confond, j'entre dans l'Amour et la Miséricorde.

Son Fils, le Verbe — Dieu tout amour. Homme Dieu. Lui comme nous. Pour que nous : semblables à Lui. O mon Père Bien Aimé ai-je été fidèle au Programme ? J'étais si misérable. Si pleine de défauts, si égoïste, si orgueilleuse. Un poids d'hérédité m'entraîne à transgresser vos lois, et l'Esprit qui me veut emporter au Plan divin trouve une

nature repliée sur elle-même qui veut se faire son propre centre. O Douce Mort qui me va venir à Vous Beauté parfaire et Perfection sans mélange. O vous voir ! et ne plus subir la monstrueuse tyrannie qui me divise !

Je vous aime Père, Fils, Esprit d'Amour, Trinité Adorable, mon Unique Bien — Je vous veux — J'ai confiance en l'Amour qui vous a fait créer les Anges et les mondes. Amour — Incommensurable — Incompréhensible Amour où je veux me perdre — Déjà Il m'enivre — Déjà Il me transforme.

Seigneur Dieu Trinité très heureuse, vous prendrez dans votre Amour tous mes frères bien-aimés. Je leur demande pardon pour les peines que j'ai pu leur faire dans mon orgueil et mon égoïsme. Je leur demande de Vous servir par une voie morale droite et courageuse, par une pratique généreuse de voter divine religion.

Ayez pitié de la France, du monde.

Donnez à Notre Saint-Père le Pape les lumières qui vont porter la Sainte Eglise à Son apogée. Mettez l'Amour au cœur des hommes et que partout vous soyez honorée, adorée, exaltée, ô Trinité Bénie qui fait ma joie et à qui je me livre pour le temps et pour l'Eternité.

M. REGNAT.

Vigile de la Nativité, 1957

Mes Chers Amis,

Je suis profondément touchée par toutes les marques de sympathie, d'attachement, de sollicitude qui parviennent jusqu'à ce lit d'où je pense à vous tous avec toute la force de mon cœur qui voudrait pour vous tous le bonheur véritable, la paix, une vie épanouie.

Merci pour vos prières qui m'ont tellement réconfortée, aidée à vivre ces heures difficiles. De mon côté je vous suis tellement unie que si je pars je ne vous quitterai pas, et sans doute vous serai-je plus utile où je vais si... j'y vais. Car Dieu est le Maître de la Vie et la reprend quand Il veut.

Ayez tous bon courage, bon cœur. Je vous le demande et en vous redisant ma reconnaissance, je vous embrasse tous.

M. REGNAT.

Mes Chers Garçons,

Je ne sais pas si le miracle aura lieu malgré vos prières qui m'ont tant aidée dans ces jours d'épreuve. Je vous en suis reconnaissante. J'emporte de vous tous un souvenir inoubliable.

Je vous demande d'accepter comme si c'était moi-même celle qui me remplacera. Elle vous aimera elle aussi et vous fera confiance. Elle sera plus active, plus douée. Vous serez très aidés par elle. Alors aimez-la bien et rendez-lui sa tâche facile.

A Dieu, mes Chers Garçons, je vous garderai dans mon cœur.

M. REGNAT.

Merci de m'avoir tant gâtée quand j'ai reçu la médaille. J'ai été si touchée et si confuse ! Ne faites plus de telles dépenses !

J'emporte avec moi votre Crucifix.

1-10-57

Ma Chère S...,

Avec mon suprême au revoir, je viens vous demander, en accord avec Mlle Hervevent, qui est ici, d'accepter le poste que je laisse.

Je connais votre grand cœur, votre vaillance, votre connaissance des hommes, je crois que vous seule pouvez avoir le courage de les AIMER, de leur faire confiance envers et contre tout, de les mener au vrai but. Ce sera une lourde tâche. Mais les missions difficiles ne vous font pas peur et je serais comblée si je savais que cette réforme concernant les relégués vous en acceptez la part que je laisse bien inachevée.

(...) Acceptez donc mes chers garçons, aimez-les. Vous dites que vous n'êtes pas sentimentale mais il faut qu'ils sentent tout l'intérêt, toute la confiance, tout l'attachement que vous leur apporterez, de vous-même, et aussi en souvenir de moi.

A Dieu, ma Chère S..., que Dieu vous bénisse, vous porte et vous comble.

**

Morte le 11 novembre 1957, Marcelle Régnat a été enterrée le 13. Dès le début de la matinée, le cercueil, exposé dans son

bureau et fleuri de toutes sortes de gerbes, somptueuses ou modestes, était visité par de nombreux amis, des collègues venues de tous les coins de France, d'anciens relégués.

Puis le cercueil fut descendu sur des tréteaux dans la cour du Centre Giscard où se trouvaient tous les relégués du Centre. L'un d'eux a exprimé ce qu'ils pensaient tous de celle qui était pour eux beaucoup plus qu'une assistante. Puis ils ont chanté les strophes de l'« au revoir ».

M. l'abbé Bellon a dit la messe d'enterrement, une messe communautaire, durant laquelle la participation de presque toute l'assistance est allée jusqu'à la Communion. Au groupe des relégués et des assistantes s'étaient joints des Clermontois, de très humbles gens, d'autres, les collaborateurs du Centre Giscard, des magistrats. Le R.P. Vernet S.J. représentait l'Aumônerie générale des Prisons.

« Ce qui m'a semblé le plus frappant, m'écrit une de ses collègues, c'est l'attitude des relégués du Centre. L'Administration pénitentiaire avait autorisé leur sortie (1) et, dans le cortège, au nombre d'une cinquantaine, ils précédaient le corbillard, s'affichant ainsi aux yeux de tous par amour de leur assistante, alors qu'ils essaient, à l'ordinaire, de camoufler leur condition. Je crois que, de tous les hommages, c'est celui-là qui a dû être le plus précieux à Marcelle Régnat. Elle a dû penser qu'elle

(1) Tous sont rentrés — deux seulement se sont attardés jusqu'à minuit moins 5 !

n'avait pas inutilement donné sa vie pour ses garçons. »

Au cimetière, Mlle Hertevent, assistante-chef de l'Administration pénitentiaire, apporte l'adieu de l'Administration. « Vos exceptionnelles qualités, dit-elle notamment, de jugement, de bon sens, d'équilibre, votre grande culture, votre sens de l'humain, votre amour du beau, votre intelligence si large, votre remarquable sensibilité, vous avez mis tout cela totalement, pleinement au service de ceux que vous appelez « vos garçons ».

« Vos garçons ! Comme ils étaient bien réellement vos fils ceux que vous traitiez comme l'aurait fait la plus admirable des mères : avec tendresse mais avec fermeté, avec amour mais avec lucidité, en saisissant, avec une intuition inégalée les douleurs secrètes auxquelles vous donniez chaque fois, avec votre sourire et votre affabilité le réconfort d'une participation, d'une communion totale, et l'apaisement espéré (...). Jusqu'à votre agonie vous avez incarné cette joie qui a bouleversé tant de vos visiteurs des derniers instants et qui leur a enseigné le véritable sens de la vie. »

Et cette âme si haute avait dans le réel de tous les jours, de ces mots frappants, âptes à marquer les êtres, à les inciter à monter. Ceux-ci, par exemple, dans lesquelles nos médiocrités peuvent trouver matière à réconfort et auquel je pense souvent : « Il faut être sur le paillason avant de gravir un degré ».

Céline LHOTTE.

Le courrier du "Courrier"

QUE POUVEZ-VOUS DONC TROUVER A LEUR DIRE ?...

C'est bien souvent la question qu'on nous pose lorsque nous parlons du « Courrier aux Prisons ».

A ces personnes, d'ailleurs parfaitement intentionnées, qui se préoccupent exagérément de ce qu'elles vont écrire, il faut répondre en renversant la question :

— Que peuvent-ils donc trouver à nous dire ?...

Les confidences reçues le confirment, il est certain que de chaque côté des murs, les futurs correspondants ont éprouvé une hésitation craintive et émue devant la feuille blanche où ils allaient tracer ces premiers mots qui déjà étaient un engagement.

Et puis, les contacts se sont établis.

En pensant que ces lignes tomberont peut-être sous les yeux de quelques futurs correspondants qui se posent les deux questions, je voudrais essayer de dire par quels cheminements s'établissent ces contacts entre des inconnus que tout jusqu'alors sépare.

J'aborderai avec toute la discrétion requise ce sujet délicat en le plaçant d'abord sur le plan général, puis en évoquant quelques témoignages.

L'évolution du courrier se situe en deux temps : avant la confiance — après la confiance ; l'établissement de la confiance entre les deux correspondants étant le point capital de leurs relations. (Nous ne

prenons pas ici le mot « confiance » au sens de pronostic favorable pour le reclassement social.)

Tous les courriers ne parviennent pas au but de cette première étape ; mais la plupart atteignent le premier échelon : la joie, pour l'homme seul, de recevoir une lettre et celle qui consiste à donner cette joie... Mais après ?

Après, il s'agit pour ces inconnus de faire connaissance. C'est parfois assez long, car il y a souvent chez les deux correspondants de la timidité et une certaine défiance. Ces obstacles sont abattus par la franchise et la simplicité, ainsi que par la notion égalitaire à laquelle le non-détenu doit discrètement se référer.

Le coefficient « amitié » qui accompagne la première lettre agit aussi dans le sens de l'ouverture.

C'est ici qu'interviennent les sujets familiaux dont il est préférable de laisser l'initiative au prisonnier. Avant de parler des joies de la famille, il est bon de réfléchir et de se demander si l'on ne va pas raviver une blessure...

Disons-le en toute vérité : quelle que soit la souffrance causée au détenu par sa situation familiale, il est extrêmement rare qu'il ne s'intéresse pas à la famille de son correspondant.

C'est un sujet inépuisable qui fait la trame égayante et attachante des lettres, et leur donne très vite un caractère d'intimité.

Cela ne suffit pas cependant pour atteindre le deuxième échelon vers la confiance : se connaître.

A la façon dont le prisonnier raconte sa vie, on voit s'il veut se faire connaître tel qu'il est ou s'il présente un « personnage ». Le ton, l'expression de la sincérité sont plus faciles à déceler qu'on ne le pense, surtout après un échange prolongé.

A l'acte de confiance qu'est cet aveu, répond la réciproque confiance de celui ou de celle qui le reçoit, et le premier parcours du courrier est accompli.

Par contre, l'introduction entre les deux intéressés d'un personnage imaginaire fait écran et empêche les intelligences, les cœurs et les âmes de communiquer.

Ce genre de détenu écrit beaucoup et ne se lasse pas d'exposer son « personnage », mais celui qui doit lui répondre est parfois bien embarrassé... Il persévère cependant et essaie d'élaguer, dans le maquis des phrases, ce qui étouffe la vérité. Il n'est pas exclu qu'il y parvienne, à la longue.

Hors de la vérité, il n'y a pas de relations humaines valables ; mais, dans la vérité, ceux qui écrivent aux prisonniers peuvent faire de belles découvertes.

Laissant à leur tâche décevante (et méritoire) ceux qui n'ont pu atteindre le stade de la confiance, essayons d'avancer avec ceux qui l'ont dépassé.

Peut-on se demander ce que l'on va écrire à un ami en qui on a confiance ? Qui donc n'éprouve pas le besoin de se confier ? Le prisonnier éprouve ce besoin, comme les autres, plus que les autres, parce qu'il ne disperse pas ses pensées profondes dans l'agitation extérieure.

Le prisonnier est long à donner sa confiance, mais quand il l'a donnée c'est sérieux ; il ne se creuse pas la tête pour savoir ce qu'il va dire. Il lui suffit de laisser parler son cœur... Faisons comme lui ;

tout en observant la réserve et la prudence nécessaires, surtout quand il s'agit de courriers féminins, car la vie en détention peut développer à l'excès la sensibilité de l'homme et même altérer son psychisme.

La même réserve s'impose sur les sujets religieux.

L'amitié peut exister sans la confiance, mais la confiance n'existe pas sans l'amitié.

L'amitié confiante n'est pas un échange sentimental. C'est un climat tout-à-fait favorable à l'épanouissement humain. Dans ce climat, tout porte. On peut parler littérature, morale, religion, commerce ou travaux agricoles sans jamais craindre d'ennuyer. On peut surtout aider un homme à se connaître et à sortir de l'infantilisme des prisons pour se préparer à la liberté.

J'ai tenu à ne pas faire intervenir dans ces quelques réflexions le degré d'évolution des détenus, car elles s'appliquent à tous quels qu'ils soient.

Certes, il existe au Courrier des échanges philosophiques très brillants, des échanges littéraires et scientifiques valables, des échanges religieux dont les échos nous laissent confondus, mais ce n'est pas là que réside l'essentiel. La vraie richesse est dans le cœur de l'homme : c'est l'amitié confiante, qui se passe de diplômes, mais qui sait pourtant s'exprimer avec les mots qu'il faut.

Voici quelques témoignages :

Tout d'abord, la lettre d'un jeune prisonnier qui resta complètement fermé pendant deux ans.

L'amitié confiante de sa correspondante a eu raison de sa défiance.

1^{er} décembre 1957.

... « Je viens répondre à votre lettre qui m'a apporté avec beaucoup de joie, l'encouragement qui m'aide à supporter mon

séjour ici. Je vous remercie de me répondre si vite, malgré vos nombreuses occupations.

« Je suis heureux que vous ayez été contente de ma pauvre lettre et de la confiance que je vous exprimais, peut-être d'une manière maladroite, mais avec mon cœur. Vous êtes tout ce qui me reste d'espoir, de confiance. Je vous exprime mes idées telles que je les ressens. Je sais, chère marraine, que votre but n'est pas de savoir ; mais mon devoir est de vous le dire, et si pénible que cela soit pour vous, cette confiance que je vous donne m'incite à vous écrire ce que je fus, ce que j'espère être, ce que je suis.

« Je vous promets d'essayer de maîtriser mes nerfs, ceux-ci se rebellent au contact du milieu où je suis. Je n'ai pas commis des actes plus honorables que ceux qui m'entourent, mais c'est le fond du caractère qui diffère, les aspirations aussi ; alors que la majorité pense renouer avec le mal, je veux y échapper, car j'abhorre ce que j'ai commis jusqu'alors.

« Oui, je songe à l'avenir, si loin puisse-t-il paraître. J'y songe et me le représente comme un temps clair après un orage. Mais quel orage ! Je suis pris dans cet étai, comment en sortirai-je ? voici la question qui reste sans réponse, et c'est cela qui me décourage souvent.

« Vos conseils, si difficiles à suivre dans la pratique, puisqu'ils exigent un tel effort de volonté, me sont chers. J'y pense sans arrêt. Ils ont une grosse part dans mon maintien, ce sont eux que je suis.

« Le travail, certes, m'aide. S'il ne me fallait pas côtoyer, entendre tout le reste, subir, les nerfs à vif, des détails insignifiants en eux-mêmes, mais qui peuvent me perdre. C'est cette ambiance qui est le plus dur...

« Le travail m'occupe, mais il ne prend pas tout l'esprit, ce qui reste de libre

s'empare de ce qu'il a en pâture, et celle-ci est profondément écœurante.

« J'espère que vous me comprenez... Si j'étais seul en cellule, hors de cette masse faite de mesquineries et malsaine, avec un travail dans mes possibilités, je supporterai ma peine ; elle est la rançon de mes fautes, mais le moral resterait intact. Hélas ! c'est impossible ici.

« La destinée n'a pas voulu que je vous connaisse quelques années plus tôt, vous auriez fait de moi un autre homme et je n'aurais pas connu cette épreuve sans fin.

« Avec l'espoir de vos bonnes nouvelles qui me sont chères... »

*
**

Lettre extraite d'un courrier hebdomadaire qui dure depuis plusieurs années :
Dimanche 27-9-59.

... « Je sens que j'ai tellement changé que je n'ai plus honte de moi ; je voudrais que tout le monde le sache et puisse le voir. Je voudrais que cette métamorphose soit tatouée en grandes lettres sur mon front afin que nul ne puisse l'ignorer. Je n'ai même plus peur de ce que pense mon entourage immédiat qui est incapable de comprendre et de réaliser le pourquoi d'une aussi radicale transformation.

... « Pauvre petit voleur que j'étais ! Comment n'ai-je pas compris, pendant qu'il était encore temps, que la vie pouvait être utile et belle dans un tout autre sens que je ne me l'imaginai. Tant de malheurs, tant d'années irrévocablement perdues, tant d'années gaspillées dans une allure vertigineuse vers l'abîme le plus profond, le plus sale, avant de trouver de bons freins...

« Ah ! s'il m'avait été donné de vous connaître, je sens que sans brutalité vous m'auriez aiguillé vers une autre vie avant que la catastrophe ne survienne.

« Chère madame, si vous saviez comme c'est navrant de songer à toutes ces choses, au milieu de tant de ruines dont je me sens malgré tout responsable. D'autant plus navrant que le désastre est total et que je ne puis rien réparer. En pensant à toutes ces choses, je me demande parfois comment un salaud tel que moi ne vous inspire pas un sursaut de dégoût et d'horreur.

« Dans mon pauvre cerveau de crétin, je n'avais jamais sérieusement songé que la liberté d'un individu finit là où celle d'un autre commence. Et pourtant, c'est tout simple, c'est lumineux, je m'en rends compte aujourd'hui sans le moindre effort, tout simplement parce que je suis désinfecté, et croyez-moi, aussi bien vacciné et à l'abri d'un retour offensif des microbes.

« Maintenant, il me faut attendre d'être placé au pied du mur, car c'est là, dit le proverbe, que l'on voit le maçon.

« Bien que pour moi l'avenir se présente sous la forme d'un immense point d'interrogation, je suis sûr au moins d'une chose, c'est qu'aucune action répréhensible ne me ramènera de ce côté-ci des barreaux.

« A bientôt de vos nouvelles, et en attendant de vous lire, comme d'habitude, je vous dis : à dimanche prochain. »

X...

*
**

D'une lettre particulièrement touchante, nous avons extrait ce passage :

... « Ce que je veux vous offrir ce soir, c'est toute mon affection, ce stock accumulé depuis des mois et qu'il me faut employer, car ici affection et amour ce sont des denrées périssables qui se transforment vite en haine, ce poison dont on creve plus ou moins rapidement.

« Parce que votre amitié est venue opposer à mes instincts de fauve blessé votre douceur, votre calme sérénité, grâce à

vous je reprend mon équilibre, grâce à vous je pardonne enfin à ceux qui m'ont fait tant de mal »...

*
**

Voici enfin ce qu'écrivait un relégué après la mort de sa correspondante :

... « Oui, j'étais un peu inquiet de ne pas avoir de nouvelles, mais je pensais que marraine était à la campagne, avec vous et ses petits-enfants, qu'elle m'écrirait lorsque sa santé serait revenue.

« Et puis, cette lettre aujourd'hui, avec une autre écriture sur l'enveloppe. J'ai pensé : marraine est toujours malade, et j'ai lu.

« Oui, madame, j'ai un grand chagrin, car votre maman était, et reste, le seul être humain qui se soit intéressé à moi. Voyez-vous, madame, il m'est difficile de vous exprimer tout ce que je ressentais lorsque j'avais une lettre ; mais je savais à l'avance que marraine n'allait pas me poser de questions sur mon passé, que cela ne l'intéressait pas, qu'elle était vraiment heureuse de savoir que ses lettres m'apportaient le courage nécessaire pour affronter, sans arrière-pensées, l'année qui me reste à passer en prison.

« Je lui disais tout ; un peu comme à une maman, puisque je ne me souviens pas d'avoir connu la mienne.

« Enfin, je suis certain que, du haut des cieux, marraine vous protège, et que j'ai aussi une petite place dans son cœur... »

*
**

12-10-59.

... « Je n'ai jamais cru à un oubli momentané de votre part ; non, mille fois. Je vous dirai même que, ces derniers jours, j'avais du souci en pensant à vous, craignant que l'état de santé de votre beau-frère ne se soit aggravé.

« Ce n'est, hélas ! que trop vrai, et la croix, déjà bien lourde, laissée par notre

chère, très chère disparue, est devenue plus lourde pour vous aujourd'hui. Mais, et ceci est ma réflexion première, réflexion qui demeure parce qu'elle est vraie, je sens dans votre lettre ce courage que vous ne pouvez pas ne pas avoir quand, à votre image, on a eu le bonheur d'avoir une maman comme la vôtre.

« C'est là qu'on sent la force de la prière, donc de la foi, donc de Dieu. Et pour moi comme pour la presque totalité de mes camarades de misère, il m'a manqué cet héritage de tendresse qui a encore plus de valeur après la mort qu'avant, pour la bonne raison qu'aucune tache ne peut plus, et d'aucune façon, embuer le souvenir de celle qui vous a donné le jour.

« Votre fardeau est lourd, je le sens, mais vous le surmonterez et la future naissance attendue dans votre famille vous apportera la joie. Que Dieu vous aide, et vous verrez que tout s'accepte, comme tout passe.

« Mes jours à moi sont toujours les mêmes ; si le moral faiblit, je relis les lettres de votre chère disparue et les vôtres et j'y puis le courage qui m'est nécessaire pour continuer mon dur chemin de croix... »

*
**

Pour terminer, racontons une petite histoire vraie :

Beaucoup de détenus travaillent dans leur cellule toujours seuls ; ils sont tentés de se laisser aller quant à leur tenue.

— Qu'ils fassent leur toilette ou non, qu'ils restent toute la journée en pyjama, qui les verra ?

Rien ne les incite à se tenir propres.

Bien des prisonniers deviennent ainsi, petit à petit, rustres, grossiers, maladroits.

Un jour, l'un d'eux travaillait dans cet état de laisser-aller.

Il reçoit une lettre de son correspondant.

Il se lève, pose la lettre sur la table, fait sa toilette, se rase, s'habille, se coiffe... Il reprend la lettre, la décachète et la lit. Quand on sait avec quelle impatience le prisonnier attend son courrier, on trouve ce petit fait étonnant...

Que pouvait-il donc y avoir, dans cette lettre ?

Ch. DIARD.

Saint-Vincent-de-Paul Aumônier des Galères et le service social actuel des prisons

1618... Premier contact de Monsieur Vincent avec les galériens.

1619... Nomination officielle de Monsieur Vincent comme aumônier des galères.

En ce tricentenaire de la mort de Saint Vincent de Paul, les amis des prisonniers peuvent donc faire en pensée un pèlerinage aux sources, remonter vers ce XVII^e siècle où l'humble prêtre ouvrait aux malheureux parias qu'étaient alors les prisonniers, une porte sur la miséricorde, sur l'amour, une porte sur la lumière tout au bout de leur tunnel.

Premier aumônier des prisons, premier ami de ces galériens que l'on pouvait bien nommer selon l'expression de Saint Paul : « les balayures du monde ».

Et qu'étaient-ils d'autres, ces hommes enchaînés traités pire que des bêtes ? ces « droits communs » rivés à leurs bancs à raison de quelque deux cents rameurs par galère, sous la surveillance de gardes chiourmes armés de fouets, dont les coups pleuvaient drus à la moindre défaillance sur les dos dénudés.

Qu'étaient-ils avant que Monsieur Vincent parvint à humaniser ces vies inhumaines ?

Ce fut d'abord l'amélioration de la pitance quotidienne, réduite jusque-là au pain sec et à l'eau, puis le transfert de leur infecte prison en un lieu moins malsain.

Après quoi Monsieur Vincent obtint que des prêtres soient nommés pour le seconder dans ces cellules où il passait de longues heures à reconforter, à s'interposer contre la brutalité des gardes chiourmes.

La première aumônerie des prisons était créée, les premiers aumôniers mis en place.

En notre XX^e siècle, toutes les prisons ont leur aumônier.

A Marseille, Monsieur Vincent fit construire un hôpital pour les forçats qui, ainsi, furent enfin considérés comme des hommes et reçurent les soins nécessaires.

Maintenant nous avons le sana pénitentiaire de Liancourt, dans l'Oise, pour les prisonniers tuberculeux, et l'hôpital modèle de Fresnes pour les grands malades.

Sous la direction de cet apôtre de la charité, des œuvres recueillirent des fonds et attirèrent des dévouements s'intéressant aux dossiers des forçats et s'occupant de les faire libérer à l'expiation de leur peine car les abus ne manquaient pas qui maintenaient aux galères les prisonniers dont la peine était terminée.

Ne reculant devant rien, infatigable dans ses œuvres de miséricorde, Monsieur Vincent ne craignit pas, d'autre part, de faire appel à la collaboration de Louise de Marillac et de ses compagnes, pour adjoindre à leurs services envers les pauvres la prise en charge de ces malheureux galériens, s'occupant de leur habillement et de leurs soins médicaux.

Si Saint Vincent de Paul peut être à juste titre considéré comme le patron de nos aumôniers de prison, Sainte Louise de Marillac ne peut-elle être la patronne de nos assistantes sociales des prisons et de nos visiteurs, dont beaucoup du reste font partie des conférences de Saint-Vincent-de-Paul ?

Ce premier service spirituel et social des prisons dura jusqu'à la Révolution française et a pris de nos jours une extension adaptée aux besoins actuels de nos prisons.

Les galériens de Monsieur Vincent et de Louise de Marillac sont devenus les « droits communs » des temps présents.

Il n'y a plus de forçats aux galères, mais il y a toujours des prisonniers. Et comment, en ce tricentenaire, ne pas faire revivre l'anecdote bien connue que le Père Coste dans son livre sur « Le grand air du Grand Siècle » rapporte en ces termes : « D'après la Sœur Laboureur, on disait à la Visitation de Paris que Vincent de Paul, aumônier général des galères, se trouvant à Marseille, et rendant souvent visite aux galériens, en remarqua un jour un fort malade, qui était à la chaîne, et que le commis battait durement ; qu'ayant dit au commis d'envoyer ce brave homme à l'hôpital, et le commis ayant répondu qu'il le ferait s'il voulait prendre sa place, l'homme de Dieu accepta la condition, et se mit dans les fers, et y demeura jusqu'à ce que les gens de Madame la Générale des Galères (Madame de Gondi) qui le cherchaient, l'eussent trouvé en cet exercice ».

Légende ? Peut-être pas. Ce geste était bien dans le caractère de Monsieur Vincent qui, du reste, ne le démentit jamais, et se contentait de sourire en faisant dévier la conversation lorsque quelque indiscret lui en parlait.

Des galériens à nos jours, la première Aumônerie des prisons, le premier service social des prisons ont étendu leurs ramifications, et c'est maintenant tout un organisme, tout un rouage

bien réglé qui fonctionne dans nos prisons où aumôniers, visiteurs et assistantes sociales s'occupent des détenus dans tous leurs besoins, spirituels, moraux, matériels, sociaux et n'oublions pas les éducateurs des centres de relèvement.

Ce que Monsieur Vincent a commencé dans des conditions si dures, nous le continuons avec ampleur dans tous les domaines concernant le prisonnier, et même le libéré. Nous avons des comités post-pénaux qui aident au reclassement, au rééquilibre dans une vie normalisée. On n'a plus besoin comme au temps de Saint Vincent de Paul de remplacer éventuellement un galérien malade au banc des rameurs, mais nos prisonniers des temps actuels ont toujours besoin que l'on se penche sur leur vie de condamné, sur leurs misères morales et physiques, que l'on écoute leur appel, que l'on apaise leur révolte, et que l'on aide leur remontée.

Sans aumônier, sans visiteurs, sans assistantes sociales, ils ne seraient que des parias séparés du reste du monde, comme des lépreux enfermés au fond de leur léproserie.

Saint Vincent de Paul et Louise de Marillac ont montré le chemin, le beau chemin de la miséricorde et de l'amour.

Comme eux, nos frères prisonniers, nous n'avons pas le droit de vous accuser, mais il nous reste celui de vous aimer, à l'exemple du premier aumônier des prisons, à l'exemple de la première visiteuse et assistante sociale des galériens, les deux grands saints du grand siècle, dont nous fêtons en cette année 1960 le tricentenaire de leur naissance au ciel.

Elisabeth DUPEYRAT.

Nous croyons intéressant de communiquer aux lecteurs de Prisons et Prisonniers le texte de l'intervention ci-dessous. M. Fourniez est le chef du Service « Nord-Africain » du Secours Catholique sur le plan national.

RÉUNION DÉPARTEMENTALE D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES NORD-AFRICAINS DE LA MÉTROPOLE

Séance du 23 juin 1960 à la Préfecture de la Seine

Intervention de M. Roger Fourniez :

« L'intéressant exposé de M. le Représentant du ministère du Travail sur l'emploi des Nord-Africains dans la métropole m'incite à intervenir sur un sujet qui concerne indirectement ce problème : il s'agit de la libération des assignés à résidence sur décision administrative.

Entendons-nous bien. Nous réprouvons tous le terrorisme ; nous condamnons le racket et les assassinats dont sont victimes les travailleurs nord-africains ; en conséquence, nous approuvons les efforts des Pouvoirs publics pour les réprimer et je n'ai pas l'intention d'en contester ici la nécessité.

Je désire seulement attirer votre attention sur l'interdiction de séjour qui, trop souvent, pensons-nous, frappe le libéré.

Car, je le rappelle, l'assigné qui avait été privé de liberté sans jugement est, au bout de plusieurs semaines ou plusieurs mois, libéré sans condamnation : il serait donc en droit de retrouver son employeur qui est quelquefois prêt à le reprendre, son logement qu'il a obtenu avec peine et

souvent sa famille qui l'y attend ; c'est d'ailleurs la dramatique situation des familles privées de leur chef et aidées par le Secours Catholique qui attirera d'abord notre attention sur ce sujet. En somme il bénéficie d'un non-lieu et cependant il est durement frappé : le procédé est inhumain.

Cette sanction est également préjudiciable à tout le monde : on imagine la rancœur de l'intéressé, les difficultés de son reclassement au travail vu l'anomalie et l'instabilité de sa position provisoire, l'ambiguïté de sa situation et celle de sa famille vis-à-vis de la Sécurité Sociale et des Allocations Familiales.

Enfin, cette mesure nous paraît souvent inutile ; il est probable en effet qu'un homme jugé dangereux n'aurait pas été libéré ; si, au contraire, l'interdiction de séjour est infligée parce qu'un doute subsiste et qu'en fait il s'agit bien d'un terroriste, il sera repris en mains par le F.L.N. et fera un aussi bon collecteur et un aussi bon tueur à Lille ou à Paris qu'il l'était à Marseille ou à Lyon.

Sans doute des instructions ont-elles

été données pour adoucir ces interdictions et les interventions auprès des Préfets donnent-elles finalement des résultats pour des cas particuliers.

Mais c'est avant que le mal soit fait, et sur le principe même de l'interdiction de séjour après un non-lieu, que nous désirons attirer l'attention afin que l'autorité

qui a pouvoir de décision, consciente de la spéciosité et de la nocivité de cette sanction souvent inutile, n'y ait recours qu'après mûre réflexion et seulement en cas de nécessité absolue.

Roger FOURNEZ

*Chef du Service « Nord-Africains »
du Secours Catholique.*

POUR REDONNER CONFIANCE : FAIRE CONFIANCE

Une correspondance poursuivie chaque semaine pendant plusieurs années, avec plusieurs détenus, m'amène à cette conclusion que ce qui leur manque le plus en dehors de la liberté c'est la confiance : confiance en eux-mêmes, en leurs possibilités de redressement, de rachat ; confiance dans une réadaptation à une vie normale à l'issue de leur peine ; dans l'accueil d'un monde compréhensif ; dans la trouée de lumière au bout du tunnel...

La liberté, nous n'y pouvons rien, bien sûr ! Mais redonner confiance, c'est là, je crois, la tâche numéro un à laquelle nous devrions nous vouer sans répit : **en faisant confiance.**

Ne constatons-nous pas, dans notre milieu professionnel, social, et même familial et amical, de petits calculs, de petites intentions secrètes, dont nous ne sommes pas dupes, le plus souvent, mais que nous jugeons inutile de relever ?

Ne sommes-nous pas capables d'en faire autant ? Et nous ne nous en privons pas !

Comment voudrions-nous que nos correspondants d'au-delà des barreaux soient exempts de ce désir de se justifier, de se faire valoir, de capter notre intérêt... et nos bonnes grâces ?...

Faisons-leur donc confiance en gros, sans souligner notre découverte de leurs petites supercheries.

Si l'un de vous écrit : « Je vous envoie par le même courrier un produit de ma petite cervelle, qui a fonctionné tout particulièrement pour vous dans la semaine de pénitence que je m'étais faite pour votre fête... » et qu'il s'agisse manifestement d'un poème emprunté et laborieusement recopié, allez-vous le lui dire, et méconnaître brutalement sa bonne intention ? ou remarquer simplement : « Ces vers sont beaux, ma foi, et je t'en remercie, mais ils me révèlent chez toi une connaissance insoupçonnée de la versification... » ?

Si un effort réel a été produit, amenant un heureux résultat, n'hésitez pas à vous réjouir et à féliciter, en ouvrant la perspective d'une utilisation plus étendue et d'autres possibilités latentes.

Si une mesure de discipline les atteint, plus ou moins injustement, mettez-vous à leur place et plaignez-les, en les encourageant à la patience et à l'acceptation réparatrice et méritoire, au profit, éventuellement, de quelqu'un de vos problèmes personnels, auquel vous leur demandez de s'intéresser comme vous vous intéressez aux leurs.

Pourquoi même ne pas leur montrer qu'on attache un grand prix à leur concours, en leur demandant cette acceptation généreuse en faveur de quelque inconnu souffrant moralement ou physiquement — qu'ils ne rencontreront sans doute jamais — en les initiant à ce commerce insensé, à ce placement prodigieux à fonds perdus qu'est la Communion des saints ?

Ne sont-ils pas capables de vous répondre :

« J'ai prié pour Henri. Dites-lui qu'il doit reprendre confiance. C'est un prisonnier qui le lui demande, qu'il ne faut pas être las de la vie, surtout à son âge... »

« Avec quelle joie j'accepte à l'intention de mon frère inconnu, les peines qu'il plaît à Dieu de m'envoyer... »

Je crois d'ailleurs important de répondre point par point à leurs lettres. S'ils en ont l'habitude, et que quelque réflexion, un beau jour, n'entraîne pas votre assentiment, passer ce point sous silence suffira à les faire réfléchir, sans besoin de commentaires, toujours pénibles. Si toutefois le morceau est trop gros, alors là, intervenez carrément, mais sans humeur, manifestant seulement votre peine de constater que vos opinions sont si différentes et en essayant de justifier la vôtre.

Ils seront ainsi portés petit à petit à vous dire tout, sans avoir à faire un choix craintif, à se confier, à satisfaire ce grand besoin de tout homme.

Et s'ils avouent des faiblesses, pourquoi n'en pas profiter pour en avouer humblement, vous aussi ? Il n'est que de puiser dans votre riche collection. Cela leur procurera au moins la satisfaction de savoir que vous n'êtes pas, bien que libre, exempt de difficultés, et peut-être même un petit sentiment intime de supériorité ? En tous cas la constatation que vous n'êtes pas parfait, mais que vous vous en rendez compte et envisagez en conséquence votre comportement ultérieur.

Si leur lettre, un jour, est brève et sèche, n'en profitez pas pour répondre quatre lignes. C'est qu'ils souffrent... Cherchez alors un sujet d'actualité réconfortante : le printemps qui arrive, la

solidarité mondiale dans une catastrophe, la joie de Noël, le radieux soleil de Pâques, la fidélité au culte des morts, que sais-je ?

Et puis, n'enterrez pas les questions après y avoir répondu une fois. Si l'on vous dit : « J'avais perdu trois kilos, mais j'en ai récupéré un... » pensez, si la lettre suivante n'en fait pas mention, à demander si la remontée de poids continue.

Il faut qu'ils se sentent suivis, compris, aimés. Ils accepteront alors de se laisser guider vers une spiritualité que nous leur aurons fait désirer, sans avoir jamais prêché... Et ils auront ainsi, à leur confiance dans l'avenir, une base solide, la seule solide et durable...

DEUS MEUS IN TE CONFIDO, NON ERUBESCAM !

Jacques VIDAL.

ANNONCIATION POUR UN BLOUSON NOIR

La porte de la prison allait s'ouvrir. Quelques minutes encore et Gabriel serait libre. A cette pensée, son cœur battait plus vite, mais il avait appris depuis longtemps à dissimuler ses sentiments et restait impassible, debout, prêt au départ, revêtu du fameux blouson noir qu'il portait lors de son arrestation, symbole de sa conduite passée et non regrettée.

Le gardien-chef était irrité contre ce mauvais garçon et lui en voulait d'avoir refusé le travail possible avant son appel sous les drapeaux. « Comment feras-tu pour vivre jusque-là ? » « Je me débrouillerai ». Gabriel dut alors subir la leçon de morale pratique qui lui fut administrée énergiquement. « Cause toujours, tu m'intéresses » ruminait-il, sans être le moins du monde affecté du sombre tableau de son avenir : « Récidive... Centrale... Relégation... Echafaud ».

Enfin la porte s'ouvrit et Gabriel fut dans la rue.

Paris n'avait pas changé depuis huit mois. C'était toujours le Paris immense, affairé, mouvant. Mais Gabriel y errait comme un étranger. Il y a huit mois, il était le chef incontesté d'une bande à la tête de laquelle il terrorisait les passants, à moins qu'il ne conduise une expédition dans une habitation vide ou mal défendue, tandis que maintenant...

... Maintenant, Gabriel était seul. Dispersée la bande, disparus les copains. Tous s'en étaient tirés, l'avaient renié quand l'affaire avait mal tourné. Gabriel cracha par terre en évoquant malgré lui les scènes du cabinet d'instruction et de l'audience. « Je ne le connais pas », disait le petit Stéphane au regard étonné. Stéphane ! Le seul auquel il ait parfois daigné déléguer une partie du pouvoir ! « Gabriel m'a enrôlé de force et me maintenait dans la bande par peur des coups » larmoyait Patrick, qui était venu en rampant solliciter l'honneur de suivre un chef tel que lui ! Et Chantal (les poings de Gabriel se serraient dans ses poches). Chantal, admise au rang de compagne et parfois même de confidente... Chantal qui l'avait dénoncé.

Passée la griserie des premiers moments de liberté, Gabriel admettait que la situation n'était pas brillante. Les projets de vengeance longuement mûris dans la détention s'avéraient difficiles à exécuter. Pas de famille, plus d'amis, peu d'argent. Gabriel fit un rapide budget qui devait lui permettre, si les prix n'avaient pas trop augmenté, de vivre quelques jours. Le temps, pensait-il, de régler certains comptes et de reconstituer une autre bande, ou, tout au moins, (il ne fallait pas être trop ambitieux) de s'intégrer à une bande déjà existante. Et comme Gabriel avait mis au service du Mal une tête

solide sur des épaules robustes, il décida de faire des économies et choisit pour son premier repas un self-service du Quartier Latin où l'avaient conduit ses pas errants.

**

Gabriel prit un plateau et s'assit à la première place libre, en face de Marie. Tous deux étaient silencieux. Lui, étourdi par cette ambiance bruyante et jeune, plus solitaire que dans la solitude de sa cellule, elle, poursuivant la méditation commencée à la messe de midi à laquelle elle a participé avec ses camarades étudiants, en cette fête de l'Annonciation.

Les appels, les exclamations et les rires qui exaspèrent le garçon irritable ne parviennent même pas jusqu'à Marie qu'une angoisse étreint : cette même angoisse qu'elle ressent si souvent depuis quelques mois. Jusqu'à présent, Marie, étudiante à l'âme limpide, a porté son témoignage discret dans ce champ luxuriant de la jeunesse qui l'entoure, où le bon grain et l'ivraie poussent étroitement mêlés. Sans se salir, elle a frôlé le vice ; elle s'est penchée sur l'abîme du péché et s'en est redressée ennoblie d'une pureté consciente et librement choisie. Sa foi n'a pas faibli au rude contact des nécessités matérielles, au contraire elle s'est fortifiée des luttes qu'elle a dû subir. Des combats livrés, il n'est resté à Marie qu'une intelligence plus vive des obstacles auxquels se heurte un monde païen et jouisseur, un amour plus grand de l'humanité pécheresse dont elle connaît les difficultés d'existence, et une plus profonde adoration pour le Créateur dont la gloire est constamment ternie par le péché du Monde.

Marie baisse le front sous le poids du remords qui la harcèle : Pour ses frères, les malheureux, les pécheurs, tous ceux qui ne peuvent accéder à Dieu parce qu'un écran de péché leur en cache la claire vision, qu'a-t-elle fait ? Une voix exigeante lui répond. « Rien, ou si peu ».

Marie pense, tout à coup, que le prêtre, il y a un instant, lui a donné Jésus vivant

dans l'hostie, ce même Jésus que l'autre Marie, il y aura bientôt 2.000 ans, a reçu dans son sein. Mais la Vierge prédestinée ne recevait Jésus que pour le déposer vivant dans un monde hostile et elle, la petite Marie de 1960, ne doit-elle pas aussi donner le Christ qu'elle a reçu ? Parce qu'une femme, à Nazareth, en un moment décisif de l'Histoire du Peuple de Dieu, a prononcé le « Fiat » qui rendait pour toujours un Dieu semblable à chacun de nous, Dieu demande aux créatures privilégiées de porter désormais son Fils aux hommes de leur temps. Mais Marie tremble à cette pensée, car elle sait que la Grâce brûle ceux qu'elle purifie, et que pour être traversée par la Lumière, il faut d'abord être consumé par elle.

Marie a peur. Ce matin, en sortant de la messe, l'aumônier auquel elle a confié les aspirations de son âme incertaine l'a abordée brusquement : « Aujourd'hui, à telle adresse, vous pourriez trouver la Responsable de ces Religieuses dont la spiritualité vous attire. Allez donc la voir. Elle ne restera à Paris que quelques heures. » Et comme la jeune fille interdite hésitait. « Le moment va venir pour vous de décider de votre avenir. Il faut tout envisager, et je vous conseille de faire cette visite. »

Mais voilà que Marie n'a pas du tout envie de faire cette visite. Il lui faudra parler, s'expliquer, s'engager peut-être. Et s'engager à quoi ? A renoncer à sa vie actuelle ? Elle découvre soudain que les liens qui la retenaient au Monde, et qu'elle croyait si fragiles, sont terriblement puissants. Ils la retiennent de toutes leurs forces dans cette vie paisible qui est la sienne et qui est, après tout, une vie profondément chrétienne. Pourquoi Dieu lui demanderait-il d'y renoncer ? Pourquoi ?

Marie élève vers Dieu une fervente prière.

**

C'est en vain que Gabriel cherche un visage de connaissance dans cette masse humaine inconnue. Des yeux qui le regarderont,

une voix qui lui parlera. Son isolement l'étouffe. Ce premier repas libre auquel il rêvait depuis huit mois est une torture. Alors, n'y tenant plus, il interpelle Marie, et comme c'est une femme et qu'elle est jolie, pense affirmer sa virilité par un étalage de grossièreté : « Vous n'êtes pas bavarde, vous seriez pas muette des fois ? ». Marie sourit vaguement. Alors il l'invite « à prendre le café au bistrot à côté », et comme elle refuse fermement mais sans se fâcher, en fille habituée à se faire respecter, il insiste lourdement. Un nouvel échec humilie le garçon qui cherche à blesser : « Ça va, ça va, fallait le dire tout de suite que votre Jules était jaloux, on n'insiste pas. » Mais il se méprend sur la lueur amusée que ces propos ont fait naître dans les yeux de Marie et dans ceux de leurs plus proches voisins de table, témoins de la scène. Il regarde avec colère cette jeunesse indifférente. Il voit alors ces jeunes gens très à leur aise dans leurs vêtements qui lui paraissent suprêmement élégants, leurs mains blanches, leurs cahiers de cours négligemment posés sur les tables. Il perçoit des bribes de conversation « Tout à l'heure au cours de Math... Dimanche prochain, surprise-party chez Etienne... prochaines vacances en Italie... » Alors il compare son blouson noir démodé, ses mains calleuses, et il réalise qu'un abîme le sépare de ces garçons, de ces filles qui incarnent pour lui l'élégance, le savoir, la richesse... la chance. En passant un étudiant interpelle Marie. « A ce soir, et n'oublie pas de rapporter les disques que je t'ai prêtés ». Cette familiarité fait perdre la tête au garçon humilié : « Ah ! j'ai compris, je ne suis pas assez bien nippé pour vous. Vous préférez les vestons croisés et les souliers vernis. Ça vous plaît pas les blousons de cuir et les godillots. »

Ces derniers mots ont été proférés à si haute voix que les clients lèvent la tête. A leurs regards, Gabriel offre le masque de l'envie et le visage bouleversé de la haine. Mais lui ne les voit même pas, il ne voit plus que Marie à laquelle il crie : « Dites-le donc que je vous dégoûte. Allez, dites-le.

Et encore, vous ne savez pas tout. Je sors de prison. Oui, je sors de prison. Ça vous épate, hein, et ça vous fait peur ? Vous préférez vos petits étudiants. Allez les retrouver vos fils à papa. » Sa voix se brise (Est-ce la colère qui l'étouffe ou un sanglot qu'il contient ?). Il s'est dressé devant Marie, Gabriel le désespéré, l'ange aux ailes sales. Il hurle maintenant : « Moi je retourne avec mes amis, les bandits, les assassins, les purées comme moi. Chacun chez soi. » Mais Marie ne voit déjà plus son visage d'homme. Elle voit toute cette masse humaine, celle pour laquelle le Christ est mort en Croix, celle à laquelle l'autre Marie a donné son Fils. Alors, elle retient d'un geste les deux garçons qui empoignent Gabriel pour le jeter dehors et dit calmement : « Vous vous trompez. Vous ne me dégoûtez pas. Car désormais, je vais vivre au milieu de vous. Bientôt, si Dieu le veut, je quitterai tous ces amis que j'aime, cette vie facile qui est la mienne, et je deviendrai ouvrière parmi les ouvrières, ou nomade parmi les nomades, ou même détenue volontaire parmi les détenues. D'ici peu je vous aurai rejoint. »

Maintenant, Marie se hâte vers le Métro qui la conduira jusqu'à la Responsable des Petites Sœurs. Elle n'a plus peur, elle ne redoute plus rien depuis qu'elle a prononcé publiquement le « Fiat ». Elle sait qu'il n'y a plus désormais d'autre voie pour elle que de donner au Monde le Christ incarné.

**

Pour que cette histoire soit édifiante, il faudrait dire que Gabriel s'est repenti et qu'il a racheté par une vie honnête les erreurs de sa jeunesse.

Mais cette histoire n'est pas édifiante. C'est seulement une histoire vraie, et franchement je ne crois pas que Gabriel va se repentir. Je crois plutôt que les sinistres prédictions du gardien-chef se réaliseront.

Seulement, désormais, au fond du cœur de Gabriel, il y aura une petite inquiétude. Il lui arrivera de se poser une question :

« Pourquoi cette fille voulait-elle quitter la Faculté pour aller en usine, la liberté pour aller en prison ? » Et pendant toute sa vie de laideur et de péché la question restera sans réponse. Elle végétera en lui comme la graine minuscule enfouie dans la terre, et qui ne peut grandir parce que les ronces et les épines l'en empêchent.

Mais un jour viendra où les ronces et les épines seront fauchées. Alors apparaîtra la bonne terre que Dieu avait créée pour sa Gloire. Et la petite graine libérée jaillira vers le Ciel, et la réponse éclatera dans la Lumière.

Ce jour viendra, j'en suis sûre. Même si ce doit être le dernier jour, la dernière heure, l'instant même où Gabriel s'apprê-

tera à laisser cette vie dont il aura fait un si mauvais usage.

Ce sera peut-être dans très longtemps. Lorsqu'il sera devenu le relégué incorrigible que la société nourrit en attendant qu'il meure au fond d'une infirmerie de centrale. Ce temps peut aussi être très proche, après le « règlement de comptes » vers lequel Gabriel s'élance maintenant, ivre de vengeance et de rage. A moins que ce ne soit à la lueur grise du petit matin, dans la cour d'une prison prête pour le châtement suprême.

Alors le souvenir même de Marie disparaîtra. Et Gabriel verra Dieu.

Jeanne BAUZAC.

LE DÉPÔT DE LA PRÉFECTURE DE LA SEINE LES MADELONNETTES

Le Dépôt de la Préfecture, reconstruit en 1865 sur une partie des terrains de l'ancien Dépôt qui s'avançaient davantage sur le quai, est encore à peu près ce qu'il était à cette époque.

La porte d'entrée se trouvait — et se trouve encore — sur le quai de l'Horloge. Une première cour et un couloir conduisaient dans une seconde cour au fond de laquelle se trouvait la porte du Dépôt proprement dit. Un portier gardait le Grand Guichet et envoyait les nouveaux venus dans la salle d'attente, salle gothique haute, noire, animée d'un mouvement incessant et fort bruyante. Des deux côtés se trouvaient les entrées des diverses salles qui recevaient à droite les hommes, à gauche les femmes. Les arrivants étaient conduits d'abord au greffe où ils étaient reconnus et fouillés, on les envoyait ensuite à la salle commune.

Il n'y avait eu tout d'abord au Dépôt qu'une seule salle pour les hommes et pour les femmes, pour les détenus politiques comme pour les vagabonds et les détenus de droit commun. Par la suite il y eut deux salles : une pour les hommes et une pour les femmes mais le mélange à l'intérieur de chacune d'elles était le même. Th. Labourieu, « homme de lettres », qui visita le Dépôt en 1869, écrivait : « Comparées aux salles communes des femmes, celles des hommes sont encore des paradis ! ».

Ces salles étaient de vastes pièces carrées prenant jour sur une cour. Tout autour, des lits étaient durant le jour accrochés au mur, les paillasses étant remises dans une pièce voisine, noire et humide, ce qui favorisait le développement de la vermine. Les lits consistaient

en un fond de planches et une couverture était donnée à chacun le soir.

La galerie des cellules prolongeait les salles communes, elle était obscure et le gaz y brûlait jour et nuit. Soixante-dix cellules s'y ouvraient, elles étaient réservées aux détenus « privilégiés » soit en raison de leur rang social, soit en raison de la gravité de leur forfait. Le mobilier de ces cellules se composait d'un lit de fer, d'une table retenue au mur, d'un banc relié à la table par une chaîne et d'un calorifère contre la fenêtre.

La population moyenne du Dépôt (360 détenus) était essentiellement mouvante, il y avait près de 150 entrées par jour, en 1868 on en avait compté 50.878.

Les détenus étaient amenés en voiture au Dépôt : l'une amenait et ramenait les femmes de Saint-Lazare, l'autre servait au transport des détenus et une troisième dite « du secret » ressemblant à une petite diligence était divisée en compartiments cellulaires ; dans les autres, le transport se faisait en commun.

Un premier interrogatoire de pure forme avait lieu à l'arrivée mais l'emprisonnement véritable commençait dans les diverses maisons d'arrêt de Paris. Certains prévenus étaient conduits à la Conciergerie pour y rester tout le temps que durerait l'instruction de l'affaire ; parmi les autres, les hommes étaient dirigés vers la Force ou les Madelonnettes, les femmes étaient envoyées à la Salpêtrière et à Saint-Lazare.

En dépit de la grande affluence et du mouvement incessant, le personnel était assez réduit :

vingt-deux hommes en tout, un directeur, trois greffiers, un brigadier, un sous-brigadier, un portier et quinze gardiens. Malgré ce faible effectif, on ne recourait pas aux services de prévôts. Les femmes, elles, étaient confiées à la garde des Sœurs de Marie-Joseph, du même ordre que les religieuses de Saint-Lazare.

Inutile de dire que le Dépôt avec ce brassage constant de vagabonds, de voleurs, de bandits de toute « l'écume de la grande ville » était une assez dangereuse école. Lacenaire, qui avait commencé une carrière d'homme de lettres dont une soif inapaisable l'avait détourné (il buvait sans s'enivrer, écrit Raspail dans son *Manuel de la santé*, jusqu'à douze bouteilles de vin par jour) avoue lui-même que c'est dans la salle commune du Dépôt qu'il commença l'apprentissage de sa redoutable industrie, il s'y familiarisa d'abord avec le langage particulier à la profession et s'y lia avec de dangereux acolytes.

*
**

Les Madelonnettes où, nous venons de le voir, étaient conduits quelques-uns des hôtes de passage du Dépôt, furent tout d'abord un couvent pour anciennes filles publiques, les filles de Sainte-Madeleine, d'où le nom qui leur resta.

La maison avait été achetée à cet effet par Mme de Gondi, sœur du Cardinal. A sa mort, la bienfaitrice légua à la maison plus de 100.000 livres et Louis XIII la dota par la suite.

Les filles étaient dures à diriger, plusieurs ordres de religieuses s'y succédèrent : Visitation, Ursulines, Hospitalières de la Miséricorde de Jésus, Filles de Saint-Michel.

Quatre catégories de filles y étaient reçues : celles qui étaient enfermées d'autorité, c'étaient les plus nombreuses ; celles qui paraissaient revenues de leur égarement mais dont la conversion ne semblait pas encore absolument sûre : c'étaient les filles de Sainte-Marthe ; celles dont de sévères épreuves avaient permis de constater le repentir certain et la ferveur solide, c'étaient les filles de Sainte-Madeleine ; enfin des dames et des demoiselles de bonne famille

« ayant péché », enfermées sur lettres de cachet obtenues par les parents.

La détention était assez douce pour cette dernière catégorie, elles jouissaient de chambres particulières bien chauffées et éclairées mais le régime des autres paraît avoir été beaucoup plus sévère, la démolition de l'établissement a révélé l'existence d'un *in-pace* dans lequel étaient enfermées définitivement les rebelles irréductibles.

En 1790, le couvent fut fermé et devint propriété nationale, on en fit une prison publique, Des cellules furent aménagées le long des couloirs, les arrestations de septembre 1793 la remplirent si bien que les détenus couchaient dans les corridors que la proximité des latrines rendaient infects. Les Madelonnettes renfermèrent alors plus de 280 prisonniers, dont un certain nombre de droit commun, ces derniers étaient cantonnés au rez-de-chaussée. Le régime, d'abord assez doux, ne tarda pas à se durcir, malgré le concierge geôlier Vaubertrand, dont tous ceux qui passèrent par la prison se plurent à reconnaître la grande humanité.

Parmi les prisonniers détenus aux Madelonnettes, on relève quelques noms connus, entre autres celui de l'abbé Barthélémy, l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*.

Fin décembre 1793, les prisonniers politiques furent répartis entre les prisons de Picpus, de Saint-Lazare, etc., les prisonniers de droit commun furent transférés à Bicêtre pour la plupart.

En 1794, les Madelonnettes devenaient prison pour femmes coupables de délits ou de dettes et pour jeunes filles enfermées par mesure de correction paternelle. En 1828, toutes les femmes furent évacuées sur Saint-Lazare et la prison reçut les jeunes détenus de Sainte-Pélagie.

Dernier avatar en 1836, les Madelonnettes redevenaient maison d'arrêt pour hommes, succursale de la Force. On y envoya de nombreux hommes politiques en 1848. Enfin, en 1868, la pioche démolissait les Madelonnettes, que la prison de la Santé remplaça. Il n'en subsiste qu'un pan de mur au 6 de la rue des Fontaines-du-Temple.

Suzanne LE BEGUE.

NOUVELLES DIVERSES

Depuis novembre 1959, l'Italie est dotée d'un corps de police féminine. Deux cadres : inspectrices et assistantes.

Dans l'exercice de leurs fonctions et dans les limites de leurs attributions, les inspectrices de police sont officiers de police judiciaire et ont la qualité d'officiers de sûreté publique. Les assistantes de police sont officiers de police judiciaire et ont la qualité d'agents de sûreté publique.

CONGRES DE LONDRES

Le 2^e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants a eu lieu à Londres du 8 au 20 août.

800 congressistes représentant 84 nations, de nombreux organismes internationaux dotés du statut consultatif et des participants individuels ont suivi les travaux de cette assemblée. L'Eglise était officiellement représentée au Congrès.

Un compte rendu du Congrès serait à la fois très long et peut-être fastidieux, je me bornerai donc à quelques considérations générales.

La limitation du temps de parole imposée par le nombre des participants ne permettait pas que toutes les interventions soient un réel approfondissement des problèmes traités. Par contre l'ensemble des rapports rédigés antérieurement par des spécialistes et par le Secrétariat Général sont des documents de valeur qui seront précieux pour des développements ultérieurs.

Dans chacun des secteurs de travail, les rapports écrits, et de nombreuses interven-

tions orales ont souligné l'importance du travail réalisé par les organisations privées et exprimé le souhait d'une collaboration accrue entre les pouvoirs publics et ces organisations.

Nous ne pouvons que nous réjouir de ces vues tout en soulignant l'effort qu'elles impliquent de notre part pour que notre collaboration soit d'une qualité qui la rende toujours plus complémentaire et indispensable.

Les Nations Unies ne possèdent aucun pouvoir exécutif et par conséquent les conclusions et recommandations adoptées par le Congrès ne s'imposent pas aux gouvernements. Néanmoins cette confrontation mondiale apporte une contribution positive dans l'évolution heureuse d'une politique criminelle et pénitentiaire qui doit respecter les droits fondamentaux et la destinée surnaturelle de l'homme.

R.P. ROUSSET O.P.
Aumônier Général Adjoint
des Prisons.

CONGRES A VENIR

Premier Congrès français de criminologie. — Lyon 21-24 octobre 1960.

Congrès de la Société Internationale de Défense sociale. — Belgrade mai 1961.

VIII^e Congrès International de Droit Pénal. — Lisbonne 1961.

UN Evangile

Edité par le Secours Catholique c'est l'Evangile selon Saint Luc suivi des Actes des Apôtres, rédigés par Saint Luc également, dans la traduction des Révérends Pères Rose et Gourbillon.

20.000 exemplaires sont actuellement en cours de distribution dans les hôpitaux et les prisons par l'intermédiaire des délégations diocésaines du Secours Catholique.



INFORMATIONS

Avis important

Nous rappelons que, quelle que soit la date d'abonnement ou de réabonnement à « Prisons et Prisonniers », tous nos abonnements portent du numéro du mois de janvier de l'année en cours, et donnent droit aux quatre numéros annuels.

Le "CAS" de Prisons et Prisonniers

CAS N° 18

Il est libéré depuis 7 ans, mais en raison d'un pitoyable état de santé, il ne parvient pas à reprendre dans la société la place à laquelle une conduite digne de tous les éloges lui donne droit. Nous lui avons trouvé un emploi à sa mesure pour janvier, mais d'ici là il faut qu'il vive.

ABONNEMENT A « PRISONS ET PRISONNIERS » : 5 NF PAR AN.

Prisons et Prisonniers est heureux de présenter à M. Orvain, directeur de l'Administration pénitentiaire, ses meilleures félicitations à l'occasion de sa promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Il félicite également : 1^o M. le chanoine Gayral, aumônier de la Prison d'Agen depuis une trentaine d'années, à qui vient d'être décernée la croix de Chevalier de la Légion d'honneur. 2^o M. Farge, en dernier lieu directeur régional de Toulouse, promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

PRISONS et PRISONNIERS

REDACTION, ADMINISTRATION :

120, rue du Cherche-Midi, PARIS (6^e)

Tél. : LITré 41-71

C.C.P. : PRISONS et PRISONNIERS, PARIS 6076-52

Directeur-gérant : Mgr Jean RODHAIN

Rédactrice en Chef : Céline LHOTTE

PROCHAINE JOURNÉE NATIONALE DU SECOURS CATHOLIQUE
20 NOVEMBRE 1960